



## SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. de Lequerica (Espagne).....	257
Discours de M. Fawzi (Egypte).....	262
Discours de M. Padilla Nervo (Mexique).....	266

Président: sir Leslie MUNRO (Nouvelle-Zélande).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

## Discussion générale (suite)

1. M. DE LEQUERICA (Espagne) [*traduit de l'espagnol*] : La délégation espagnole tient à vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, de votre élection. Rarement un homme d'une plus grande autorité, plus pénétré de l'importance d'une assemblée internationale et ayant fait une carrière, à la fois scientifique et diplomatique, aussi remarquable n'a été appelé à cette présidence. En outre, ces qualités de charme, de sérieux et en même temps de cordialité avec lesquelles vous vous acquittez de vos fonctions contribuent encore à nous rendre particulièrement agréable le choix de l'Assemblée et à nous donner l'espoir de voir vos travaux couronnés de succès.

2. Nous félicitons également de sa réélection le Secrétaire général, M. Hammarskjöld. Il a révélé d'authentiques qualités d'homme d'Etat en traitant de problèmes mondiaux infiniment délicats. L'Organisation des Nations Unies peut se réjouir de l'avoir choisi comme porte-parole et de lui avoir confié le soin de mettre en œuvre ses décisions.

3. La onzième session de l'Assemblée générale, qui vient de se terminer, est la première à laquelle l'Espagne ait assisté. Cela a été une grande expérience pour mon pays. La tâche fut lourde, parfois dramatique mais, à beaucoup d'égards, elle fut couronnée du succès le plus complet. Rarement l'Organisation des Nations Unies a pu mieux prouver son efficacité que lorsqu'elle a abordé l'un des sujets examinés lors de notre dernière session: la question de Suez. Il s'agissait d'une question d'une importance décisive, et tous se souviendront, espérons-le, de la solution exemplaire que nous y avons apportée. Si d'autres tentatives en vue de faire respecter le droit et la justice n'ont pas eu jusqu'ici le même succès, la ténacité avec laquelle l'Organisation s'attache à faire prévaloir ce droit et cette justice, les éclaircissements déjà obtenus sur les événements en question, la forte pression morale exercée dans l'affaire de Hongrie, nous permettent d'espérer — confiants dans le bon sens de ceux qui sont chargés de la régler — qu'il sera possible d'obtenir aussi d'heureux résultats.

4. Le monde d'aujourd'hui ne nous offre pas des perspectives très encourageantes. Certaines des déclarations que nous avons entendues nous donnent des sujets de préoccupation et même d'angoisse. A vrai dire nous

nous y attendions, sans toutefois connaître avec une telle précision les dangers que l'on vient d'exposer ici.

5. En l'an 1000, avec moins de raisons que nous, des multitudes, en Europe surtout, se laissèrent gagner par la terreur et crurent que la fin du monde était proche. Les gens se préparaient à mourir; ils abandonnaient leurs occupations, mais en outre ils étaient en proie à la peste et déchirés par les guerres civiles, maux que l'on retrouve à l'état endémique dans toute l'histoire de l'humanité. Ils vécurent de sombres moments de désespoir et d'abattement, ils voulurent presque attenter à leurs jours contre la volonté de leur Créateur. Leurs craintes, fruits d'hallucinations collectives dépourvues de tout fondement matériel, ne se sont pas confirmées.

6. Mais aujourd'hui, il en va tout autrement; nous avons beaucoup plus de raisons que nos ancêtres de l'an 1000 de croire à la fin du monde. Des inventions atroces, capables de provoquer des désintégrations insoupçonnées de la matière, peuvent détruire — si le sens moral de l'homme ne s'y oppose pas — l'essence même de la vie. Les progrès de la science ont permis de trouver des remèdes à nos maux, de soulager nos douleurs; la soif d'apprendre, de créer, éveille chez l'homme les qualités les plus nobles. Mais ces progrès révèlent également des moyens démoniaques d'annihilation, de destruction qui défont l'imagination.

7. L'avenir n'est pas réconfortant. A l'heure actuelle, ces techniques restent encore l'apanage des grandes puissances et il leur appartient de se concerter. Nous pouvons tous rechercher des solutions, empêcher la destruction; nous n'avons pas encore perdu tout espoir. Mais il y a lieu d'être angoissé devant les progrès ininterrompus de la science qui peuvent mettre les techniques de la destruction à la portée de tous. Pourquoi pas? Dans le domaine de la science appliquée, des formules, autrefois mystérieuses, ont fini par devenir d'usage courant.

8. Demain peut-être les individus disposeront de moyens de destruction presque illimités; ils pourront peut-être les utiliser à volonté. Les pharmacies et les laboratoires privés fabriqueront des substances aux effets incalculables. Les individus pourront également utiliser de petits appareils. Et je m'imagine — dans un moment d'abattement — que dans 50 ans, un pharmacien d'Andorre — c'est à dessein que je choisis ce petit pays pacifique et bucolique, niché au milieu des Pyrénées, entre la France et l'Espagne — pourra, avec les produits et le mécanisme qu'il pourra se procurer, lancer du toit de sa maison des ondes destructives qui anéantiront Paris, Londres, Lisbonne, Madrid, Rabat et Rome. Ce n'est pas là un paradoxe et le geste dément de l'imaginaire pharmacien d'Andorre, peut-être émule d'Erostrate, ne contredit pas le cours démoniaque du progrès.

9. Et pourtant, à la différence des hommes de l'an 1000, le monde d'aujourd'hui garde sa sérénité devant les dangers qui le menacent aussi sûrement. Divers orateurs l'ont déjà souligné au cours de la discussion

générale, sans que leur angoisse soit dissipée pour autant. Bien que nous n'ayons aucune raison de ne pas être angoissés, il convient d'apprécier la situation avec sérénité.

10. Les qualités profondes, inhérentes à l'homme, nous animent devant le danger. La peur de la destruction n'anéantit pas la noble plénitude de l'âme. La sagesse classique réprouvait celui qui, par crainte de la mort, perdait la volonté de vivre. Et l'humanité d'aujourd'hui, en cette passe difficile, reste fidèle à cet aphorisme et cherche des solutions sans peur et sans faiblesse.

11. Ici nous cherchons des solutions politiques. La politique a pour tâche essentielle de dissiper les illusions et d'examiner les graves menaces, apparemment insurmontables, en cherchant les fissures et les failles, par où s'y attaquer. La politique des armements est le premier remède. Aujourd'hui précisément on parle de désarmement. Or le monde souhaite surtout, disons-le sans embages, que les pays capables de défendre l'ordre moral actuel soient puissamment armés. Il est un peu paradoxal que nous venions donner notre avis, nous qui ne sommes pas encore suffisamment armés, sur les procédures de désarmement ou sur leur chronologie. C'est là, cependant, un hommage rendu à la conscience universelle, devant lequel nous ne saurions rester indifférents. Nous y répondrons en insistant sur la question des armements, en soulignant la nécessité d'une force puissante, capable d'assurer un peu de paix aux hommes.

12. A maintes reprises dans le passé, les hommes ont couru des risques d'invasion et de troubles assez comparables à ceux qui nous menacent aujourd'hui. Mais jamais ils n'ont détenu une force de destruction aussi puissante que celle que nous a donnée la science moderne avec les armes nucléaires et les bombes à l'hydrogène.

13. La meilleure manière pour les petits pays, faibles militairement, comme l'Espagne, de contribuer à l'équilibre des forces et à un désarmement, possible grâce à cet équilibre, c'est de coopérer sans réserve à la défense du monde, au côté des pays libres, et notamment du plus puissant d'entre eux. Sans se soucier d'incidents négligeables, l'Espagne a décidé de suivre à cet égard une politique qui est en complète harmonie avec celle des Etats-Unis; ainsi, des bases de défense commune ont été établies sur notre territoire.

14. De grands progrès ont été réalisés. La tâche accomplie de concert par les Etats-Unis et l'Espagne dans ces bases éveille un enthousiasme sincère chez la population, enthousiasme certainement égalé dans d'autres pays mais jamais surpassé. Il est évident que les Espagnols, avec un sens très sûr de l'histoire, ont compris malgré les calomnies de propagande habiles la portée décisive des efforts poursuivis par les Etats-Unis et la nécessité de les seconder. Je ne le dis pas sans quelque embarras car, je le répète, il est presque plus difficile de faire l'éloge des puissants que de les critiquer.

15. Le discours expressif, sec, concis et énergique prononcé par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis [680<sup>ème</sup> séance] au cours du présent débat, lorsqu'il a parlé de solutions concrètes et de dangers précis — qu'il a situés géographiquement — recevra, j'en suis sûr, un accueil très favorable dans mon pays. C'est avec satisfaction et un vif sentiment de réconfort que nous avons également entendu l'exposé vigoureux et incisif du Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni. Le sens politique et les qualités de décision existent encore dans notre vieille Europe.

16. Serait-ce que nous souhaitons le recours à la violence? Bien au contraire. Le vieil adage se voit aujourd'hui confirmé de manière manifeste — seule la force doublée de souplesse et de dynamisme peut assurer la paix. Il ne faut pas entretenir d'illusions inutiles; dans l'histoire de la civilisation, la force au service du droit a été un facteur important de progrès et de liberté. A notre avis, tant que l'on ne conclura pas d'accords généraux, sûrs et sincères, en matière de désarmement et de coexistence, il est indispensable que nous soyons toujours en état d'alerte et bien armés.

17. On peut difficilement concevoir crime plus grave que de laisser sans arme le monde libre, que de ne pas fixer un code de garanties internationales qui le protège de tous ses ennemis. L'Espagne est et sera toujours favorable à tout plan raisonnable et sérieux de désarmement. Nous saluerons avec joie le jour où les peuples divisés et les races ennemies oublieront leur haine et se rapprocheront dans un esprit pacifique, dans un esprit de bon voisinage. Mais tant que ce jour ne sera qu'une conception de l'esprit, un rêve, un espoir, la loi de la vie nous oblige à bien garder notre citadelle. Comme l'a dit le chef de l'Etat espagnol à propos du désarmement, l'avantage précis pour le violateur c'est qu'il n'y a pas de loi pour stigmatiser la violation ni de condamnation ou de sanction morale de la part de l'univers tout entier.

18. C'est ce que disait aussi, tout récemment, à la Conférence interparlementaire de Londres, le marquis de Santa Cruz, sous-secrétaire aux affaires étrangères et vice-président de la délégation que j'ai l'honneur de présider à l'Assemblée générale:

“Un désarmement efficace est malheureusement impossible sans un contrôle préalable efficace à l'échelon international. Un système de sécurité collective dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies représenterait un pas de géant vers la solution du problème.”

19. Y a-t-il des possibilités d'accord — ne serait-ce qu'un accord préliminaire et de portée limitée — pour freiner la course aux armements? Si tel est le cas, nous devons les mettre à profit et l'Espagne apportera sa contribution dans la mesure de ses forces. Convient-il que l'Organisation des Nations Unies entreprenne une vaste campagne pour faire connaître, en les illustrant, les horreurs qu'amènerait une nouvelle guerre mondiale, comme l'a proposé le Ministre des affaires étrangères de Belgique, à cette même tribune [685<sup>ème</sup> séance]? Nous sommes prêts à nous mettre immédiatement à la tâche. L'Espagne ne sera pas la moins convaincue ni la moins enthousiaste dans une initiative aussi heureuse. Puissions-nous, en temps opportun, procéder au désarmement, sous réserve d'une inspection internationale assurée par l'Organisation. Mais prenons garde que les pays qui désarmeront de bonne foi ne courent pas le risque d'être passés au fil de l'épée, comme les saints Innocents de l'Evangile.

20. Certes, nous entendons aussi, venant de l'autre côté — c'est-à-dire l'Union soviétique — des déclarations intelligentes et bien tournées sur la façon dont nous pourrions nous concerter pour arrêter la course aux armements et établir de solides garanties grâce aux données publiées par les différents pays, plus ou moins complètes, mais qui permettraient de connaître leurs préparatifs et de savoir jusqu'à quel point ils sont organisés pour la guerre. Telle est précisément la voie à suivre. Ceux d'entre nous qui croient le plus dans la nécessité de maintenir la force doivent accepter de suivre cette voie en écoutant — cela est indispensable —

les conseils de ceux qui connaissent en détail, usine par usine et installation par installation, tout ce qui a trait à cette immense organisation, car, d'une manière générale, nous ne savons qu'une chose, à savoir que certains pays disposent d'armements puissants.

21. Si la confiance régnait, si le monde pouvait ajouter foi aux paroles de ceux qui représentent aujourd'hui ce que nous considérons comme une menace contre le mode de vie et la civilisation chers à l'immense majorité de l'humanité — et qui seront sans doute aussi appréciés par ceux de l'autre camp lorsqu'ils auront perdu leurs illusions — la solution du problème serait facile. Mais nous redoutons le cheval de Troie, et un moment de distraction ou d'optimisme injustifié pourrait nous faire trébucher sur le chemin pénible de la résistance. *Timeo Danaos et dona ferentes*, disait la sibylle aux assiégés de Troie. Les Troyens ne voulurent pas écouter Casandre et la cité en pâtit.

22. Il est difficile de faire confiance à l'Union soviétique. Bien résolu à ne pas juger la politique intérieure des autres pays, les actes de ce grand pays ne nous inquiéteraient nullement si ses dirigeants se bornaient à agir chez eux. Mais ils franchissent les frontières de leurs pays, absorbent des peuples entiers et asservissent implacablement d'autres peuples épris d'indépendance, sans dissimuler leur volonté d'étendre sur le monde entier leur doctrine politique et leur influence. Et l'Union soviétique semble gouvernée par des hommes qui font des expériences sur les êtres vivants — espèce de gouvernants la plus dangereuse. Aucune violence, aucune cruauté même ne fait reculer des hommes qui sont possédés de convictions poussées à l'extrême et savent les mettre en pratique sans se préoccuper de limites territoriales et sans s'embarasser d'obstacles juridiques. Puisque, malheureusement, un changement subit de leur attitude morale est peu probable, seules des précautions et des garanties internationales sans équivoque pourraient mettre fin à ce Sébastopol sans effusion de sang — pour prendre une comparaison dans l'histoire russe — que représentent à l'heure actuelle les relations entre le monde libre et l'Union soviétique.

23. Pour délivrer l'humanité de terreurs qui rappellent celles de l'an 1000, il faudra aussi rechercher un règlement général entre les nations qui dirigent le monde depuis 150 ans et les peuples qui sont parvenus aujourd'hui à la maturité et doivent être admis dignement à jouer le rôle qui leur revient. Les attitudes arrogantes et les anciens principes d'hégémonie dus aux hasards de l'histoire ne sont plus de mise à notre époque et sont en passe de disparaître.

24. Sur ce point, le peuple espagnol a le droit de parler, en raison de ses fermes convictions antiracistes, prouvées — je l'ai dit plus d'une fois — par d'admirables métissages qui ont enrichi le monde et sa culture. L'œuvre créatrice de l'Espagne dans les terres nouvelles, à laquelle on hésite à appliquer le terme "colonisation" dans son acception actuelle — quoique M. Trujillo, représentant de l'Equateur, ait bien précisé [691ème séance] l'autre jour les nuances de ce terme — a été quelque chose de particulier, comme le montre par-dessus tout la qualité des hommes qui en sont issus, et pourrait à maints égards servir d'exemple pour la solution de certains problèmes qui se posent à l'heure actuelle dans le monde.

25. Cette œuvre fait aussi que l'Espagne a des réactions intimes d'ordre moral et, par suite, un comportement devant ces problèmes, différents de ceux qu'elle aurait eus si sa population était restée dans la péninsule Ibérique pendant des siècles, au lieu de se répandre

dans un monde où son œuvre a été si féconde. L'Espagne est ainsi devenue un élément spirituel vivant, et doué d'expression, d'une espèce de communauté européenne, américaine et asiatique, ayant la même langue, culture, religion et esthétique — communauté dont on peut attendre tant de choses en raison de sa fidélité aux principes les plus purs.

26. Mais il y a plus. Cette collectivité de culture eur-américaine, avec de forts prolongements en Asie, pourrait, sous une sage direction politique, être animée d'une volonté commune résolue et réaliste. Car il n'y a pas un seul principe de la civilisation européenne qui ne soit vivant aussi sur le continent américain, héritier de ces principes au même titre que le vieux monde. Cette communauté euraméricaine ne saurait s'acquitter de sa mission sans se rapprocher avec humanité et avec simplicité des autres peuples du globe. Nous autres Euraméricains ne pouvons parler aux peuples d'Asie ou d'Afrique sur un ton de supériorité. Nous ne pouvons nous adresser à des peuples dotés d'un profond sens moral et des traditions les plus riches, en affichant la curiosité d'un Marco Polo ou la condescendance d'une mission sanitaire. Nous devons aller à ces peuples comme des frères, soit parce que nos principes religieux nous enseignent l'égalité essentielle de l'homme, soit pour nous conformer à des usages ou à un pragmatisme éclairés.

27. Voyons, par exemple, ce qui se passe au Moyen-Orient. De récentes initiatives contraires à la conscience actuelle du monde furent arrêtées par l'intervention judicieuse de l'Organisation des Nations Unies et, disons-le franchement, grâce à la prompte et intelligente compréhension dont deux nations européennes firent preuve au cours de la précédente session de l'Assemblée. Dans cette vaste région appelée Moyen-Orient vivent des peuples dotés d'un haut idéal moral, de grandes vertus militaires, d'une distinction et d'une délicatesse sans pareilles. Ce serait une grave erreur que de témoigner de méfiance dans nos rapports avec ces peuples.

28. J'ai entendu le magnifique discours qu'a prononcé hier [697ème séance] le représentant de l'Arabie Saoudite. Point n'est besoin d'accepter toutes ses opinions ni toutes ses conclusions. Parlant des relations de son pays avec d'autres Etats, il a fait preuve d'une parfaite compréhension des divers problèmes urgents de la région, que nous autres ne voyons que de loin. Nous ne pouvons souscrire à toutes ses paroles, mais ce que nous avons retenu avec satisfaction, c'est le sentiment d'unité des pays arabes que cet éloquent orateur a montré en illustrant d'exemples qui ont peut-être surpris certains d'entre nous.

29. Ne cédon pas à la tentation de chercher à entretenir les divergences ou rancœurs entre ces peuples, mais attachons-nous, dans le même esprit sain et résolu, à promouvoir la concorde universelle en nous félicitant de leur unité d'esprit et de comportement.

30. La politique de l'Espagne pour qui l'amitié des pays du bassin méditerranéen est un facteur essentiel et pour qui une collaboration active avec les principaux peuples musulmans est un postulat important, peut servir d'exemple à cet égard, je le dis sans fausse modestie. C'est pour cette raison qu'elle apprécie les heureuses initiatives d'autres pays. Il y a loin entre l'agression violente et l'envoi, dans les pays de l'Orient, d'ambassadeurs amis qui viennent étudier les besoins, pour chercher des solutions et s'efforcer de maintenir l'unité et l'amitié entre ces peuples. L'Espagne observe avec confiance le resserrement des rapports entre les Etats-Unis et les peuples de l'Orient et elle souhaite

que toute la communauté euraméricaine s'inspire de cet exemple.

31. Nous autres Espagnols sommes unis aux pays et aux populations du Proche-Orient par des liens que l'histoire a forgés au cours des siècles et qui se trouvent renforcés chaque jour. Entre ce monde-là et les côtes d'Espagne s'étend une mer commune qui nous suggère, je dirai même nous impose, des principes et des sentiments de forte solidarité.

32. Nous ne pouvons qu'écouter avec vive satisfaction la voix d'hommes éminents du monde musulman qui préconisent l'organisation de confédérations ou de communautés méditerranéennes qui grouperaient un jour, d'un côté les pays du sud et du sud-ouest de l'Europe, ou plus exactement les pays européens riverains de la Méditerranée, de l'autre côté, les nations d'Afrique du Nord qui, depuis les temps reculés de l'antiquité classique, ont collaboré de façon féconde — songeons aux noms de Carthage, de Tunis, de Tripoli, d'Oran et de Fès — à la création et à l'épanouissement d'une culture bien définie. Il n'est pas facile certes d'expliquer la personnalité espagnole ni le caractère de l'Europe gréco-latine sans être amené fréquemment à parler de Damas, de Bagdad et de tous les peuples de la côte méditerranéenne, depuis le Bosphore jusqu'à la glorieuse Alexandrie.

33. On comprendra donc à quel point nous autres Espagnols souhaitons que les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord voient leur désir de justice exaucé. Ils le savent fort bien et nous sommes certains qu'ils ne doutent pas des sentiments fraternels de l'Espagne, qui a en ce moment l'honneur d'être le porte-parole d'un pays des plus éminents revenu à la vie normale — je veux dire le Maroc — en assurant la représentation diplomatique, par convention d'amitié, de cette grande nation dans la plupart des républiques d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud.

34. Mais pour que tous ces désirs deviennent une réalité féconde, il faudra que les pays musulmans se disposent à coopérer à l'œuvre commune et qu'ils le fassent dans l'esprit dicté par leurs traditions. Ils sont entrés dans l'histoire en ayant pour guide un code religieux qu'ils observent fidèlement et qui les protège des idées subversives funestes pour la société civilisée. Ils sont appelés à partager avec l'Occident chrétien un grand nombre de préoccupations et à coopérer avec lui à beaucoup de grandes tâches. C'est pourquoi nous serions heureux de les voir aborder et résoudre leurs problèmes sans colère et sans esprit de revanche, de les voir toujours prêts à participer à des échanges de vues ou des négociations, disposés à oublier les erreurs possibles d'autrui et le souvenir qu'ont pu leur laisser les injustices. Le Proche-Orient doit jouer un rôle essentiel dans la politique de paix. Et pour qu'il en soit ainsi, il est indispensable que nous tous, peuples de l'Occident, favorisions autant qu'il est en notre pouvoir son progrès et son bien-être.

35. L'Occident revendique la paternité des idées qui ont permis aux peuples de parvenir à affirmer pleinement leur autorité sur le plan international et ces idées ne peuvent être dissociées, sans perdre leur sens, de tout ce qui constitue notre patrimoine spirituel. Les nouvelles nations, qui ont su préserver en dépit des vicissitudes politiques l'amour de leurs traditions et la foi en leur destin, ne pourront faire sentir pleinement leur influence qu'en participant au dialogue entre égaux qu'est la vie internationale et en coopérant avec sagesse à la solution équitable des grands problèmes qui nous assaillent.

36. En Espagne, nous connaissons depuis bien longtemps les grandes civilisations d'Asie et d'Afrique. En plein moyen âge, un roi d'Espagne a été appelé "souverain des fidèles des deux religions". Sous le règne de ce souverain chrétien, musulmans et juifs travaillaient côte à côte. Cette coexistence a duré longtemps. C'est là un exemple qui peut aujourd'hui nous éclairer, sans que nous devions cependant sacrifier à cet idéal de concorde les réalités créées au cours des siècles, ni pousser à l'adoption de solutions hâtives, contraires au droit et à la Charte des Nations Unies.

37. Pour pratiquer dans le monde avec efficacité, et en réunissant les meilleures chances de succès, cette politique de réconciliation, il faudra que les pays d'Europe liquident d'abord les difficultés qui les divisent encore. Je ne fais pas allusion aux difficultés résultant de la violence déchainée par l'invasion communiste. La plus grave de toutes, et qu'il n'est pas possible de passer sous silence lorsqu'on parle de politique extérieure, est la division de l'Allemagne; c'est un scandale pour le continent européen, une honte de la vie internationale actuelle, auprès de laquelle tous les autres problèmes perdent leur importance, et pour cette raison, c'est la pierre de touche des intentions de ceux qui mettent aujourd'hui en péril la paix du monde. Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence le crime politique commis en Hongrie, qui ne cesse de retenir notre attention. Je pense à d'autres divergences graves qui existent entre les peuples européens, unis pourtant par un but commun, et auxquels il est nécessaire de porter remède au préalable.

38. Si nous ne mettons pas un terme aux violations du droit international qui sont encore commises dans l'ancien continent, s'il subsiste entre nous des injustices génératrices de discorde, comment pourrions-nous inspirer du respect aux peuples des autres continents? Les phrases les plus éloquentes des pays d'Europe demeureront vides de sens tant que l'on tolérera en Europe même des abus notoires.

39. Une dernière nécessité, je dirai interne, qui s'impose aux pays unis pour défendre la civilisation est le respect mutuel du mode de vie qui est particulier à chacun d'entre eux. C'est cette pensée qu'a exprimée, en des termes frappants en dépit de leur sobriété, M. Sapena Pastor, ministre des affaires étrangères du Paraguay, qui a déclaré [*81ème séance*]: "Chaque Etat a des problèmes qui lui sont propres et qu'il doit résoudre par ses propres moyens."

40. En plus du dogme du communisme international, des groupes puissants exercent encore leur pression; ils s'obstinent à enseigner au monde comment il doit se conduire et ils ont l'insolente prétention de chercher à imposer des principes qui leur sont particuliers pour régler la vie des autres peuples, sans tenir compte des exigences et des résultats de l'expérience de chaque peuple, ni des diverses idées politiques selon lesquelles des pays très différents ont modelé leurs institutions au cours des siècles. Ces dictatures spirituelles, par leur constante importunité, enveniment les rapports entre les peuples et sont, à l'heure actuelle, particulièrement indésirables. Notre conscience doit réagir aussi devant elles. Il ne faut pas prendre pour des vérités révélées sortant du buisson ardent, des idées qui ne sont que les préférences politiques de certains pays influents.

41. Un monde où l'on pourra réduire les armements tout en maintenant une efficace vigilance contre tous les chevaux de Troie imaginables, un monde où régneront la compréhension et l'harmonie, un monde où l'Allemagne cessera d'être divisée, où Jérusalem pourra être

internationalisée, où les pays arabes pourront parvenir à un accord durable avec leurs voisins, car il aura été porté remède aux souffrances résultant des dernières années de troubles, un monde d'où aura disparu la propagande menée par l'étranger en faveur de certaines idéologies et où apparaîtra plus nettement l'harmonie qui existe entre les grands principes moraux et religieux de tous les peuples, voilà ce que nous appelons de nos vœux.

42. Un tel monde pourra résister à la tentation de la destruction à laquelle seules pour le moment les grandes puissances ont les moyens de céder, mais qui, comme je l'ai déjà dit, pourrait ensuite se communiquer aux petits pays. Après tout, la nature humaine, bien qu'elle soit, pour les hommes de ma confession religieuse, viciée par le péché originel, est suffisamment aidée par la grâce, par la volonté personnelle et par l'esprit de sacrifice pour parvenir au bien. Le crime ne tente pas les hommes, la nature humaine y répugne, et ce serait un crime que de déchaîner une des forces sans limites, capables de détruire le monde.

43. D'aucuns diront que ce sont là des chimères, de fumeuses considérations idéalistes. Il ne m'est pas possible, certes, de parler avec autorité des matières fissiles. Mais ces réflexions morales ont peut-être un caractère plus pratique que de sèches considérations pragmatiques. Seuls des principes élevés et qui soient généralement acceptés peuvent permettre à notre pauvre terre de connaître des jours meilleurs.

44. Cela ne signifie pas que l'on doive négliger les tâches de l'amélioration des conditions économiques. Au contraire, si on n'élève pas le niveau de vie, les haines et les querelles deviendront plus pernicieuses. Il est donc nécessaire de nous attacher avec une intelligente générosité — qui à la longue se révélera fructueuse — à promouvoir le développement économique des pays sous-développés. Un grand nombre de représentants des pays d'Amérique latine ont traité ce sujet avec éloquence, ce qui montre que notre race est en même temps idéaliste et douée d'esprit pratique et ce qui m'incite à en parler à mon tour.

45. On ne peut dire que l'Espagne soit, à proprement parler, un pays sous-développé au sens strict du terme. Cependant, son agriculture et son industrie présentent des points faibles, des défauts auxquels son gouvernement s'efforce de remédier, afin d'améliorer les conditions de vie de la population. Beaucoup a déjà été fait et tous mes compatriotes prennent conscience de leur solidarité dans le bien du pays; on cherche à y répartir équitablement les sacrifices en demandant à ceux qui jouissent d'une situation privilégiée de consentir l'effort nécessaire pour améliorer le sort de ceux qui sont moins favorisés. Des projets qui, dans le domaine de l'action sociale, auraient été, il y a quelques années, des utopies, sont déjà devenus dans mon pays, comme dans les pays les plus développés du monde, des réalités magnifiques et encourageantes. Le relèvement de provinces entières est confié à l'ensemble de la nation qui, par un effort commun, les élève au niveau de prospérité des provinces plus avancées, selon la nouvelle conception que nous avons de notre vie économique. En même temps s'accomplit en Espagne un grand effort d'industrialisation et l'aide des Etats-Unis — qui a été fournie à l'Espagne beaucoup plus tard et avec une ampleur bien moins grande qu'à d'autres pays d'Europe — n'est certainement pas étrangère à l'augmentation de la richesse nationale. Nous en sommes sincèrement reconnaissants aux Etats-Unis.

46. L'Espagne a scrupuleusement respecté la liberté d'entreprise et l'initiative individuelle. Elle demeure fidèle à ces deux principes et, comme sa vie ne renferme aucun mystère et que des hommes venus de tous les pays du monde peuvent parcourir son territoire et aident à mettre en valeur ses ressources, je ne me livrerai pas ici sur ce sujet à de longs développements.

47. Notre système politique n'admet pas la suppression de l'initiative privée, de l'esprit d'épargne ou de la liberté de léguer le fruit de l'épargne, en tant que formule d'organisation économique. C'est seulement dans les domaines où l'entreprise privée a échoué que l'Etat, souvent en association avec des particuliers, se charge de s'y substituer, mais toujours en se déclarant disposé à transférer le plus tôt possible à l'effort privé la noble tâche d'augmenter les ressources du pays et de les exploiter à des fins utiles.

48. L'Espagne repousse l'alternative périmée de la liberté illimitée ou du socialisme. Elle a choisi, au présent stade de son histoire, un moyen terme qui s'inspire d'enseignements chrétiens.

49. Elle demeure attentive et suit avec un vif intérêt les efforts prometteurs qui ont été entrepris pour mieux intégrer et rendre plus solidaires les vieilles économies nationales des pays d'Europe. Cela non seulement en raison des conséquences économiques, mais également des conséquences politiques qui découlent d'un renforcement des liens entre les membres de la communauté européenne. Il en résulte des problèmes, car une intégration complète de l'Espagne dans ces formes d'organisations économiques suppose l'adaptation de notre économie aux systèmes envisagés, que nous pouvons déjà considérer comme en bonne voie. Quoi qu'il en soit, il est manifeste qu'il souffle en Europe un esprit nouveau à l'attrait duquel nous ne demeurons pas insensibles.

50. Ces mêmes préoccupations, plus nettes encore dans la péninsule Ibérique, ont amené l'Espagne à étudier avec le Portugal, pays avec lequel nous sommes étroitement unis par des liens d'amitié, par une politique et par des intérêts communs, la façon dont les deux pays pourraient harmoniser leur production et leur consommation. Nous espérons que ce qui est aujourd'hui pour nous quelque chose de naturel résultant de liens existants constituera un jour la base des rapports de notre pays avec les pays étrangers qui visent comme nous à rationaliser la production et la consommation pour augmenter le bien-être et élever les niveaux de vie.

51. Il va sans dire — mais il ne serait peut-être pas mauvais cependant que je le dise avant de conclure — que nous sommes résolus à coopérer sans réserve à l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies et aux efforts qu'elle déploie à ces mêmes fins. Nous avons déjà apporté notre coopération en participant à l'exécution de tous les projets qui ont été adoptés jusqu'à présent et le Secrétariat est en possession d'études préparées par l'Espagne qui pourront contribuer à donner aux travaux une orientation judicieuse.

52. J'ai parlé longuement de solutions politiques à apporter aux problèmes de l'heure; je dirai quelques mots, en terminant, des moyens très importants que nous offre l'Organisation des Nations Unies. Il se peut que notre organisation ait besoin de certaines réformes. Comme l'ont rappelé M. Trujillo, représentant de l'Equateur, et M. Cañas, représentant du Costa-Rica, l'Espagne se joint aux pays d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale pour demander que ces réformes soient effectuées au moment opportun.

53. Il conviendra de bien réfléchir à ces réformes de façon à faire régner plus d'entente entre les peuples représentés à l'Organisation, en introduisant des réformes efficaces et sans soulever de nouveaux différends. Sous sa forme actuelle, l'Organisation constitue déjà un instrument de paix que, même en mesurant nos paroles, nous pouvons qualifier de merveilleux. Rares sont sans doute ceux qui, en voyant leurs discours imprimés et diffusés, éprouvent la nostalgie des anciennes formules diplomatiques qui, en dépit de leurs prétentions à la sagesse, à la prudence et au discernement, ne nous ont valu, depuis 50 ans, que de douloureux échecs. C'est par ce que certains appellent par dérision "diplomatie de la place publique" que l'humanité pourra le mieux faire régner la paix.

54. Il n'est pas nécessaire de résoudre définitivement tous les problèmes — bien que, dans ce domaine, la compétence des Nations Unies soit très étendue — pour mener à bien l'œuvre de conciliation, de compréhension, de rapprochement humain qui est le but de toute diplomatie digne de ce nom. Par le seul fait qu'elles ont, pour la première fois dans l'histoire du monde, réuni dans une même salle où ils siègent côte à côte et peuvent parler avec les mêmes droits et la même indépendance, des représentants du monde entier, les Nations Unies ont transformé en réalité le rêve de grands esprits qui souhaitaient améliorer la condition humaine. Sans évoquer la possibilité de doter un jour notre organisation d'une force matérielle, perspective à laquelle nous sommes très favorables, il suffit de constater la profonde vitalité de l'Organisation, son influence sur les consciences et son pouvoir de faire obstacle au mal.

55. On dit d'un ancien homme d'Etat, aujourd'hui un peu oublié, qu'un jour où on lui parlait de l'influence de Sa Sainteté, il demanda combien le Pape possédait de divisions. Point n'est besoin de divisions pour laisser une empreinte dans l'histoire, pour prévenir les crimes et pour accomplir des actes de justice. L'influence morale de la papauté, très grande elle aussi dans le domaine qui lui est propre, nous fournit un bon terme de comparaison pour juger de l'influence que peuvent exercer les Nations Unies et pour les encourager dans leurs efforts. Et qui sait si un jour nous n'entendrons pas dans cette salle la voix, si pacifique et désintéressée du chef de l'Eglise romaine, auquel auront fait appel non seulement les chrétiens mais aussi d'autres représentants impartiaux de la conscience universelle soumise à la loi de Dieu?

56. La délégation de l'Espagne, convaincue de l'immense importance des questions qui sont examinées ici, suit les débats de l'Assemblée avec la plus grande attention et participe, avec un esprit ouvert, conforme aux traditions et aux exigences actuelles de son pays, à ces échanges de vues qui peuvent et doivent permettre d'apporter tant de soulagement aux maux de l'humanité.

57. M. FAWZI (Egypte) [*traduit de l'anglais*] : Permettez-moi, Monsieur le Président, de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre nomination et vous adresser tous mes vœux de succès pour la présente session de l'Assemblée générale dont vous allez présider les délibérations.

58. Je voudrais également exprimer toute mon admiration et ma reconnaissance à S. A. R. le prince Wan Waithayakon, qui a su guider avec tant de maîtrise et de conscience les travaux de la dernière session, reconvenue comme la plus difficile que l'Assemblée ait jamais tenue. Le prince Wan a toujours réussi ce tour de force de concilier l'amabilité et la faculté d'adaptation avec une fermeté remarquable. Il nous a constamment

donné l'image d'un sage, d'un homme qui a trouvé le bonheur, qui a acquis cet intérêt détaché qui caractérise ceux qui sont en paix avec eux-mêmes et avec le reste de l'humanité.

59. C'est aussi un honneur et un plaisir pour moi de féliciter à mon tour le Secrétaire général, avec lequel nous ne sommes pas toujours d'accord, mais dont la réélection unanime a été, de toutes les questions traitées par les Nations Unies, l'une de celles qui ont soulevé le moins de difficulté. Au reste, cette réélection n'est qu'un tribut mérité au dévouement et aux qualités brillantes et solides du Secrétaire général. Pendant cinq ans encore, il va de nouveau lui falloir partager nos continuels soucis et subir trop souvent notre manque de discrétion.

60. Pendant des années, nous l'avons tous vu de près comme de loin déployer ses qualités d'organisateur, travailler sans relâche et prendre avec courage ses responsabilités au nom des grandes causes que défend l'Organisation. Nous avons tous vu comment il s'est dévoué corps et âme à l'accomplissement de sa mission sacrée. Partout l'incrédulité des subtils a fini par céder la place à la ferme conviction que nul ne pouvait mieux personnifier la confiance dans la paix que ce Suédois décidé, ce remarquable citoyen du monde, Dag Hammarskjöld.

61. Je félicite aussi la Fédération de Malaisie, pays ami dont l'admission à l'Organisation des Nations Unies, contribuera beaucoup, j'en suis certain, à l'œuvre de l'Organisation et ajoutera à sa sagesse.

62. Le ciel semble aujourd'hui plus dégagé qu'il ne l'était l'an dernier à l'époque où l'Assemblée s'est réunie : nous étions alors, on s'en souvient, en pleine tourmente. A ce propos, je tiens tout d'abord à redire combien mon pays est reconnaissant envers les Nations Unies, combien il admire la noblesse et la fermeté avec laquelle, au nom des principes de la Charte et pour sauvegarder la paix mondiale, elles se sont quasi unanimement opposées à l'attaque tripartite lancée contre l'Egypte. Je suis aussi heureux d'avoir à exprimer ici aux Nations Unies et au Secrétariat la profonde gratitude de l'Egypte pour l'ardeur avec laquelle ils ont travaillé au dégagement du canal de Suez, ce qui a grandement facilité l'adoption des autres mesures indispensables au rétablissement du service normal.

63. A la différence de l'an dernier, j'apporte cette fois de bonnes nouvelles d'Egypte et je prendrai la liberté de communiquer quelques-unes d'entre elles à l'Assemblée, dans la mesure où elles sont liées aux questions que nous devons traiter et où elles peuvent présenter un intérêt particulier pour l'Assemblée.

64. L'Egypte a beaucoup avancé la reconstruction — au prix de grands sacrifices, je l'avoue — à Port-Saïd et dans les autres secteurs qui ont souffert de l'attaque tripartite. Elle a notamment remis en état la bande de Gaza et rendu le canal de Suez à la circulation normale. Les Nations Unies et le Secrétariat lui ont d'ailleurs donné dans cette tâche, surtout au début, une aide très précieuse.

65. L'Egypte a aussi fait un gros effort pour relever son économie et pour l'adapter aux besoins nouveaux et aux circonstances nouvelles. Elle a déjà obtenu des résultats très substantiels dans ce domaine, en dépit de mesures de guerre économique ou, à vrai dire, de mesures qui sont "presque la guerre" — si l'on veut appeler les choses par leur nom — que plusieurs membres puissants de cette organisation ont prises contre l'Egypte.

66. L'Assemblée se rappelle la déclaration que le Gouvernement égyptien a faite le 24 avril 1957 [A/3577] au sujet du canal de Suez et des arrangements concernant sa gestion. Cette déclaration réitère un certain nombre de principes: le Gouvernement égyptien demeure fermement résolu à respecter les termes et l'esprit de la Convention de Constantinople de 1888 ainsi que les droits et obligations qui en découlent. Les droits de passage seront stables. L'Autorité du canal disposera de ressources suffisantes pour faire tous les travaux d'aménagement nécessaires. Le Gouvernement égyptien accueillera favorablement et encouragera la coopération entre l'Autorité et les représentants des entreprises de navigation et de commerce. Des voies de recours seront établies pour les plaintes. L'Égypte accepte la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice pour les différends qui pourront s'élever entre les parties à la Convention de Constantinople de 1888 à propos de l'interprétation ou de l'application de ses dispositions. Les actionnaires de la Compagnie nationalisée du canal de Suez seront indemnisés.

67. Cette déclaration est un instrument international obligatoire — comme le déclare solennellement son texte — et a été enregistrée comme telle auprès du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Depuis que la déclaration a été publiée, le Gouvernement égyptien a fourni à maintes reprises la preuve qu'il était résolu à y faire honneur et à l'appliquer intégralement.

68. Citons, à titre d'exemple, la communication du 18 juillet 1957 émanant du Ministre des affaires étrangères d'Égypte et adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies [A/3576 et *Add.1 et Corr.1*]; dans ce document, le Ministre accepte, au nom du Gouvernement égyptien, la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice.

69. Une autre mesure qui tend, elle aussi, à mettre en œuvre la déclaration égyptienne a été la diligence et le soin avec lesquels l'Autorité du canal de Suez s'est consacrée à la modernisation du canal. Elle a fait à cette fin une étude très approfondie et très complète, employant tous les experts compétents et expérimentés dont elle avait besoin. D'autre part, l'Autorité du canal a déjà affecté 3.285.000 livres à l'agrandissement du canal et elle va y consacrer de nouveaux fonds.

70. La fin des travaux de dégagement du canal et l'exécution de la première phase du programme de développement permettront sans doute bientôt aux bateaux ayant un tirant d'eau de 10,50 mètres d'emprunter le canal, comme ils le faisaient avant l'agression tripartite. On se souviendra à ce sujet que le canal de Suez, malgré des tentatives de sabotage de la part de certaines grandes puissances, avait fonctionné normalement jusqu'à ce que l'agression le bloquât; l'agression arrêtée, le canal fut rapidement dégagé. Il est redevenu maintenant un symbole de bonne volonté et un lien unissant les nations du monde pour leur mutuel avantage.

71. Enfin, tout le monde reconnaît que les rapports entre l'Autorité du canal de Suez et les affréteurs et chargeurs n'ont jamais été meilleurs; à ce propos, je voudrais signaler que le directeur de l'Autorité du canal de Suez et quelques-uns de ses adjoints vont incessamment se rendre dans différents pays pour resserrer encore ces liens.

72. Le Gouvernement égyptien n'a naturellement pas oublié la question des indemnités à accorder aux actionnaires de la Compagnie nationalisée du canal de Suez; il a même étudié cette affaire avec le plus grand soin.

Ces derniers mois, il s'est notamment entretenu avec différents gouvernements et avec le Secrétaire général pour trouver une méthode qui permette aux actionnaires d'être représentés de façon satisfaisante, afin que le problème puisse être examiné rapidement et réglé une fois pour toutes.

73. Pendant ce temps, le canal de Suez sort rapidement des ruines causées l'an dernier par l'attaque tripartite et l'Autorité fait preuve, sous la présente administration, d'une efficacité et d'un dynamisme qui répondent aux exigences des temps modernes et aux besoins d'une navigation internationale toujours croissante.

74. Tout comme les autres pays du monde, l'Égypte reconnaît de plus en plus — je devrais même dire reconnaît pleinement — d'une part que la guerre serait une pure folie, et parallèlement, que des possibilités immenses et jusqu'ici insoupçonnées, de bien-être, de bonheur et d'honneur sont offertes à l'humanité par la science moderne et la pensée claire et prudente.

75. L'Égypte se félicite aussi, comme tous les autres pays le font ou devraient le faire, de ce que les peuples du monde acquièrent la conviction profonde que les relations entre nations doivent être marquées par le sentiment sincère de l'interdépendance et obéir aux nobles principes d'humanité et de liberté.

76. Mais en cette année 1957, on sent plus encore qu'en 1955, alors que nous célébrions à San-Francisco le dixième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, le besoin de considérer les événements de ces dernières années et de comparer certains des espoirs d'hier et des réalités d'aujourd'hui.

77. Dans bien des pays, il reste beaucoup à faire pour que la foi que nous avons encore proclamée dans le Préambule même de la Charte, foi dans les droits de l'homme, foi dans la dignité et la valeur de la personne humaine, foi dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, comme dans l'égalité des grandes et des petites nations, réponde à une réalité.

78. Il est particulièrement honteux et troublant de constater qu'au mépris de la religion et des principes humanitaires, en dépit même de la Charte, la discrimination raciale continue à sévir dans plusieurs pays. D'autre part, de nombreuses nations du monde se voient encore refuser leurs droits naturels, qui sont d'ailleurs consacrés par la Charte: droit à la liberté et droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

79. La division et le morcellement des pays a rompu l'unité de bien des nations et anéanti leurs espoirs. Il y a eu, surtout depuis la deuxième guerre mondiale, une épidémie de partage dont les principales victimes ont été la Palestine, l'Allemagne, la Corée et le Viet-Nam, sans compter les pays qui sont directement ou indirectement menacés, et que je ne mentionnerai pas maintenant.

80. La coopération économique et technique dont la Charte voulait faire un instrument pour hâter le développement de tous les pays du monde et pour renforcer la paix et les sentiments altruistes a perdu sa vraie signification pour certaines grandes puissances qui l'ont utilisée pour tenter certains pays ou faire pression sur eux afin qu'ils adoptent une certaine politique ou qu'ils souscrivent à certains engagements. En d'autres termes, l'assistance technique n'est plus qu'un appât; si les pays visés n'y mordent pas, on essaie alors le harpon et la force. Si cette tentative échoue à son tour, les auteurs de tous ces plans tempèrent, lancent mille accusations et récriminent contre ce qui n'est à leurs yeux

que du fretin. Et je ne pense pas particulièrement, en ce moment, au haut barrage d'Égypte; je me réfère essentiellement aux nobles principes et idéaux énoncés dans la Charte.

81. Parallèlement à ce qui s'est passé dans le domaine de l'assistance technique, la fourniture ou le refus d'armes ont été utilisés comme un moyen de pression ou de tentation par certaines grandes puissances qui, avec méchanceté et imprudence, utilisent de nombreux autres pays du monde comme terrain pour procéder à des exercices politiques et se débarrasser d'armes démodées. En fait, cette question d'armement et de fourniture d'armes est particulièrement tragique. Les gros producteurs d'armes se font une concurrence fiévreuse, car ils craignent d'être dépassés en force et en moyens de destruction par ceux qu'ils considèrent comme leurs ennemis probables. Ils fatiguent ainsi les nerfs de tout le monde et notamment ceux de leurs propres nationaux et surchargent l'économie du monde comme celle de leur propre pays.

82. Ces gros producteurs accumulent inévitablement d'énormes stocks d'armes qui servent surtout à faire pression sur le plus grand nombre possible de pays non producteurs d'armes et à les asservir. Si un pays "X" accepte les armes et fait sienne la politique de la grande puissance qui les fournit, tout va très bien, naturellement, du point de vue de la grande puissance. Si, au contraire, le pays "X" a le front et l'imprudence de refuser armes et politique, on passe alors à une tactique différente: le pays fournisseur d'armes transmet son offre aux concurrents ou même aux ennemis du pays "X", lance contre lui une campagne de propagande et lui impose une guerre économique.

83. Un autre aspect de cette terrible tragédie est qu'elle sape sans merci l'économie et les perspectives de progrès social dans un grand nombre de pays, en particulier dans ceux qui ont le plus grand besoin de mobiliser immédiatement toutes leurs ressources pour améliorer le sort de leur population.

84. Hors de la guerre, je ne conçois rien de plus pernicieux, de plus tragique que ce sinistre cauchemar d'armes et de fourniture d'armes. Il faut trouver le moyen de sortir de cette affreuse situation; il faut trouver une route qui permette d'échapper à ce suicide collectif.

85. Un autre aspect profondément inquiétant des relations internationales actuelles est le déséquilibre effroyable et écrasant qui résulte de l'énorme différence de puissance entre les différents pays du monde. Cette différence crée une situation lourde de menaces qui affecte profondément l'avenir, la liberté et l'existence même de nombreuses nations du monde.

86. Ce déséquilibre alarmant entre les diverses puissances est particulièrement accentué et particulièrement dangereux du fait que n'existent pas jusqu'à présent dans les relations internationales les garanties et les sanctions qui, dans la vie nationale, assurent le respect de la loi. Bien entendu, la loi de l'Organisation des Nations Unies est en tout premier lieu la Charte, mais nous savons tous trop bien à quel point les garanties et les sanctions que prévoit la Charte sont insuffisantes pour étayer son autorité et assurer son application efficace.

87. Cet état de choses montre très nettement combien il est nécessaire qu'une opinion publique bien informée, pleinement consciente et pleinement résolue existe dans le monde entier. Cela a été particulièrement évident dans le cas de l'attaque contre l'Égypte, l'année der-

nière, qui aurait fait reculer l'histoire du progrès humain à des milliers d'années en arrière si l'opinion publique mondiale ne s'était pas réveillée et soulevée pour venir à la défense des principes des Nations Unies. Nous en avons tous eu besoin hier d'une manière vitale, nous en avons tous besoin aujourd'hui d'une façon tout aussi vitale et nous en aurons besoin demain si des circonstances semblables se présentent.

88. Mais ce ne sont pas là, et de loin, les seules questions importantes qui rendent si essentielle l'existence d'une opinion publique forte, consciente et responsable.

89. Je ne veux en donner que deux exemples. Ici même, maintenant, et partout dans le monde où nous vivons, une telle opinion publique mondiale est essentielle pour aider à convaincre tous les gouvernements intéressés qu'ils doivent arrêter la course insensée aux armements qui les mène au suicide, ainsi que les expériences nucléaires et thermonucléaires qui en sont la conséquence directe et qui compromettent gravement la santé et le sentiment de sécurité de tous les habitants du monde, ainsi que les vestiges qui peuvent demeurer encore du règne du droit dans les relations internationales.

90. En vérité, la question a été souvent posée — et elle est parfaitement valable — de savoir, même en admettant, pour faire la part du mal, qu'un Etat a le droit d'exterminer ses propres ressortissants, s'il a celui de déclencher des forces qu'il ne peut contrôler et qu'il ne peut empêcher de nuire gravement, ou au moins quelque peu, aux citoyens d'autres pays. C'est certainement là une question à laquelle nous devons tous répondre, une question que l'on ne peut s'empêcher d'entendre et qu'on ne peut écarter en la traitant à la légère, quelque désir que l'on ait de fuir ses responsabilités.

91. Une autre illustration de l'énorme importance d'une masse active et solide d'opinion publique dans le monde est le besoin évident que nous ressentons tous de mettre fin à un autre aspect destructif de la vie internationale, à savoir la lutte que mènent certaines grandes puissances, par différents moyens et sous diverses apparences, pour dominer des pays et des régions du monde auxquels on devrait cependant permettre de jouir de leur liberté et d'organiser leur vie économique et sociale.

92. Mais la formation d'une opinion publique éclairée, robuste, agissante et saine ne relève évidemment pas de la seule responsabilité des gouvernements. Le rôle des différents moyens permettant d'y parvenir, à savoir le foyer, l'école, la presse, la radio, la télévision, le cinéma, le théâtre, est immense, profond et vital.

93. Comme vous l'avez certainement tous remarqué, on a beaucoup parlé ces jours derniers du Moyen-Orient. Sans doute cette région mérite-t-elle que l'on se préoccupe d'elle en raison des événements troublants qui s'y déroulent, des problèmes qu'elle pose et des manœuvres dont elle est l'objet. Certains étrangers considèrent même le Moyen-Orient, et en parlent comme si cette région était en quelque sorte leur chasse gardée, leur affaire privée. Ils ont parfois, par leurs attitudes et par leurs actes, apporté une innovation des plus extraordinaires et se sont délibérément écartés de la pratique politique et diplomatique généralement suivie, en parcourant le Moyen-Orient, ou plutôt ce que l'on englobait jadis sous ce nom, pour y colporter leurs politiques et le soumettre à une sorte de vote ou de référendum, comme si le Moyen-Orient était leur club sportif ou leur circonscription électorale.

94. Apparemment, ce n'est là que l'un des nombreux symptômes du mal essentiel, à savoir la soif de puis-

sance dont souffrent certaines grandes puissances qui en voulant étendre leur influence dans cette partie du monde ont déjà réussi, si on peut qualifier cela de succès, à faire d'une région allant de l'Algérie à la Palestine, à la Syrie, au Yémen, à Oman et à d'autres territoires, l'une des plus troublées et des plus torturées du monde actuel.

95. En ma qualité d'Arabe et d'originaire du Moyen-Orient, qu'il me soit permis à mon tour de dire quelques mots sur le Moyen-Orient et sur la région que certains appellent le Proche-Orient, dans l'espoir que ma voix, parmi celle d'autres habitants de cette partie du monde, sera entendue au-dessus des clameurs et des cris de certains indiscrets venus de l'extérieur.

96. De nombreuses mesures prises dans cette région, ou à l'égard de cette région, par certaines puissances étrangères se sont écartées diamétralement des normes internationales auxquelles nous avons tous souscrit et que nous avons incorporées dans la Charte.

97. La région tout entière est l'objet des convoitises de certaines puissances, ou de certains groupes de puissances extérieures, qui la traitent comme une sorte de pion sur l'échiquier de la politique internationale. Les jours sont révolus où les peuples pouvaient ajouter foi à la déclaration d'un homme politique de premier plan de notre époque selon laquelle l'ère de l'établissement de sphères d'influence et de la domination d'un pays par un autre avait pris fin. Les jours sont révolus où les peuples pouvaient croire à la déclaration d'un autre dirigeant de notre temps, selon laquelle le monde allait bientôt assister à l'avènement véritable du règne du droit dans les relations internationales. Le règne du droit? Venez donc voir un peu de ce qui se passe dans le Proche-Orient comme dans le Moyen-Orient.

98. Notre première étape pourrait être l'Algérie, cette Algérie dont la population est condamnée à subir de nouvelles souffrances et de nouvelles humiliations tandis que le Parlement français se lance dans des débats interminables et stériles, tandis que les ministères tombent les uns après les autres et que, pour la millionième fois, nous devons entendre cet argument absurde selon lequel, parce qu'à Paris certains juristes français ont fait figurer dans la Constitution de leur pays un article disant que l'Algérie fait partie intégrante de la France, les Algériens doivent être traités comme s'ils étaient des choses ou des serfs.

99. A cet égard, je tiens à dire que, bien que je sois Arabe et à ce titre lié par le sang au peuple algérien, je ne peux donner de la question algérienne une meilleure définition que celles qu'ont données plusieurs de nos collègues. Je ne citerai qu'une seule des déclarations que nous avons entendues. Celle, combien juste et pertinente, faite ici le 20 septembre dernier [682ème séance] par le Ministre des affaires étrangères d'Irlande quand il a souligné que l'affaire algérienne troublait profondément les amis et les admirateurs de la nation française, mais que la nature du conflit était telle qu'elle ne laissait nul choix à un pays ayant les traditions de l'Irlande; celle-ci ne pouvait faire autrement que d'appuyer le désir du peuple algérien de disposer de lui-même et d'inviter instamment le Gouvernement français, dans l'intérêt du peuple français et des colons français, dans l'intérêt de la paix et la conscience des amis de la France, et enfin dans l'intérêt de la paix du monde et de la gloire de la France, à déclarer qu'il était prêt à concéder à l'Algérie d'une manière absolue et sans équivoque le droit à disposer d'elle-même.

100. Vient ensuite la tragédie de la Palestine. Aucun problème, à ma connaissance, n'a soulevé autant d'émotions profondes que celui de ce malheureux pays et de ses nobles et infortunés habitants arabes. Aucune autre question n'a fait l'objet d'autant de déclarations, écrites ou orales. Elle est cependant prise dans un tourbillon vertigineux et aucun progrès véritable n'a été accompli pour la tirer de la masse d'arguments fallacieux et de mensonges dans laquelle on l'a impudemment enlisée.

101. Israël, qui s'est lui-même appelé l'enfant des Nations Unies, reconnaît à peine l'existence de notre organisation sinon, ainsi que nous l'avons vu trop souvent, pour utiliser les salles et les tribunes de celle-ci afin d'essayer de mettre la confusion dans les problèmes soulevés par la question de Palestine alors qu'il ne peut y avoir de confusion, et dénier les droits indéniables du peuple arabe de cette région; sinon pour se livrer ici, et en dehors de l'Organisation des Nations Unies, à des complots et à des manœuvres avec ses complices en vue de faire se désintégrer l'ensemble de la question.

102. Lorsque nous nous reportons aux conventions d'armistice qu'Israël a conclues, il apparaît de façon aveuglante que, s'il a bien signé ces conventions, il s'est constamment refusé à honorer sa propre signature. D'autre part, partant de ce refus et en particulier — peu lui importe la logique — de l'agression d'Israël contre l'Egypte de l'an dernier, le Premier Ministre d'Israël déclare que la Convention d'armistice avec l'Egypte n'existe plus.

103. Dans le même esprit de défi, Israël s'est refusé jusqu'à présent à mettre en œuvre la résolution [1125 (XI)] que cette assemblée a adoptée à la quasi-unanimité le 2 février 1957, et qui stipule que la Force d'urgence des Nations Unies devrait être déployée de part et d'autre de la ligne de démarcation de l'armistice.

104. En outre, alors que les légitimes habitants arabes de la Palestine ont été chassés de leurs terres et de leurs foyers, qu'ils vivent misérablement, expulsés de leur propre pays, et comme si cela n'était pas suffisant pour troubler la paix dans le Moyen-Orient, le Premier Ministre d'Israël a déclaré il y a quelques jours à peine, et ce n'était pas la première fois, que "l'existence et la paix d'Israël ne pouvaient être sauvegardées que par une immigration massive. Pour sa sécurité Israël a besoin de deux autres millions de Juifs au moins dans la période à venir".

105. Combien valable et combien prophétique était l'affirmation du regretté comte Bernadotte au sujet de cette question! L'Assemblée se rappellera le passage suivant du rapport que le médiateur a présenté au Conseil de sécurité, le 12 juillet 1948:

"On ne saurait méconnaître qu'une immigration illimitée dans les régions juives de la Palestine risquerait, après un certain temps, de provoquer une pression démographique ainsi que des troubles économiques et politiques de nature à justifier les craintes qu'éprouvent actuellement les Arabes en ce qui concerne l'extension que pourrait prendre en fin de compte l'immigration juive dans le Proche-Orient. On ne saurait méconnaître que l'immigration juive dans les régions juives de la Palestine intéresse non seulement le peuple juif et le territoire juif, mais également le monde arabe voisin." [S/888, par. 26.]

106. La Syrie est un autre pays frère harcelé dans notre région. Avez-vous entendu, à propos de l'Etat syrien, tous ces cris, ces clameurs et ces discours à grand effet? Continuellement, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, des quantités considérables

d'armes ont été et sont encore déversées avec une obstination et une fréquence scandaleuse dans les pays et les régions qui entourent la Syrie et particulièrement en Israël qui, à titre de prime et de témoignage de reconnaissance pour ses agressions, a reçu des dons fastueux en nature et en espèces qui représentent plus que son budget. Mais la Syrie, à laquelle a été refusé même un semblant de moyens appropriés pour sa défense et qui a essuyé un refus chaque fois qu'elle a voulu acheter les armes nécessaires dans certains pays, a été insultée, menacée, molestée et considérée par certains comme un souffre-douleur. Cependant, sur tout cela, sur toutes les armes qui ont été fournies aux autres pays au cours de l'année dernière, on n'a pas entendu un seul mot. Les mesures d'intimidation, l'agitation et le tapage ont été réservés pour la Syrie quand elle a voulu prendre une ou deux modestes mesures pour assurer sa propre défense.

107. Ici j'estime qu'il est de mon devoir de déclarer et de rappeler à l'Assemblée générale que la Syrie est l'alliée de l'Égypte, comme elle lui est liée par les liens du sang, et qu'elle a pleinement droit à l'assistance de l'Égypte, aussi bien qu'à celle des Nations Unies, pour repousser toute agression dont elle pourrait être la victime. Je tiens à affirmer sans équivoque, afin de ne laisser subsister aucun doute, que l'Égypte, pour sa part, ne tolérera pas qu'un agresseur touche si peu que ce soit à la Syrie, et fera dans ce cas unanimement front avec elle.

108. La Syrie, en préparant et en assurant sa propre défense, n'a rien fait d'autre que ce qui lui était permis de faire. Elle n'a de comptes à rendre à personne sur les mesures qu'elle prend dans l'exercice de droits qui sont indéniablement les siens.

109. Le tapage fait autour des dangers que court la paix dans le Moyen-Orient n'a eu aucun effet et rien n'a suivi tout ce bruit. Ce tapage a débuté suivant le schéma habituel de ce genre de choses, dont le caractère artificiel se manifeste. Soudain, sans que rien ne les ait fait prévoir, des accusations fallacieuses ont été lancées les unes après les autres contre la Syrie; coup sur coup, des menaces ont été proférées à l'égard de Damas dans diverses capitales, la Syrie a été dépeinte comme le chevalier errant impulsif et peu raisonnable du Moyen-Orient, comme le plus grand danger pour la paix du monde. Quel ballon de baudruche! Mais nous ne le voyons plus; il a déjà explosé et s'est désintégré dans le néant. La Syrie est là, pacifique et tranquille, se comportant comme le Membre loyal et dévoué de l'Organisation des Nations Unies qu'elle a toujours été. Si quelqu'un vient dire que les Syriens veulent se défaire, au profit de qui que ce soit, de l'indépendance qu'ils ont conquise au prix de leur sueur et de leur sang, c'est là une ineptie et il ne trompe personne sinon lui-même.

110. Pourquoi ne pas faire preuve de retenue et du minimum d'inquiétude? Pourquoi ne pas se calmer et ne pas penser et parler de la Syrie, ainsi que de tous les autres pays et de toutes les autres questions, comme des gens raisonnables et réellement conscients de leurs responsabilités? Peut-être est-il grand temps que tous le fassent.

111. Nous espérons ardemment que la question de Chypre et le peuple chypriote auront bientôt plus de chance et connaîtront un sort meilleur. Nous formons cet espoir fervent dans l'intérêt du peuple de Chypre et dans celui de la liberté et de la paix du monde.

112. En tant qu'Égyptien, j'ai le devoir et le droit de dire que même l'imagination la plus déréglée ne saurait concevoir que Chypre libre puisse servir d'arsenal et de base pour l'attaque criminelle de l'an dernier contre l'Égypte. Comme l'a confirmé son commandant en chef, cette attaque, je dois le dire ici, a été projetée et décidée de façon irrévocable alors que les Ministres des affaires étrangères du Royaume-Uni et de la France feignaient de négocier ici, à New-York, avec le Ministre des affaires étrangères d'Égypte, une solution pacifique de la question du canal de Suez. Conscients de cela, nous avons ressenti, en Égypte, un sentiment de sympathie et de compassion sincère pour le peuple de Chypre qui, nous en sommes absolument certains, a été profondément blessé et attristé par cet épisode intolérable de l'année dernière.

113. Il n'est personne qui n'applaudisse à l'importante évolution que représentent l'augmentation constante et sûre de l'importance du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et l'accroissement de son efficacité, particulièrement depuis la crise de l'année dernière. La preuve a été clairement et nettement faite que le Secrétariat avait atteint sa majorité et qu'il assumait avec courage et réalisme la totalité des responsabilités que lui confère la Charte en tant que l'un des organes des Nations Unies. Nous sommes heureux d'avoir à nos côtés et avec nous, dans nos travaux quotidiens, un Secrétariat solide, dynamique et audacieux qui bénéficie profondément de l'énergie inlassable et des ressources inépuisables de son pilote sage et prévoyant, le Secrétaire général.

114. Lorsque, dans certains passages de cette déclaration, j'ai fait allusion à des échecs ou à des insuffisances dans la façon dont nous abordons les problèmes du monde et dans nos efforts pour servir les objectifs des Nations Unies, je n'ai pas oublié un seul instant la difficulté, la complexité de nombre de ces problèmes et combien ils résistent aux tentatives de résolution. Je n'ai pas non plus sous-estimé l'immensité des obstacles qui s'élèvent souvent sur notre route, ni les grands efforts accomplis pour les surmonter. En vérité, jamais dans le passé, le monde n'a été déchiré et obsédé par de tels problèmes. Jamais il n'a eu besoin plus clairement qu'aujourd'hui d'efforts redoublés et de l'inspiration et de la grâce de Dieu.

115. M. PADILLA NERVO (Mexique) [*traduit de l'espagnol*]: Chaque année, nous nous réunissons ici, représentant un nombre toujours plus grand de gouvernements et de peuples de la terre. Nous avons appris à mieux connaître la géographie morale et politique du monde. Se connaître, c'est commencer à comprendre le point de vue d'autrui, et la compréhension est le commencement de l'amitié.

116. Chaque délégation, tant dans les réunions officielles qu'en dehors de celles-ci, est le porte-parole, l'expression constante des réalités de son pays. Au cours des années, nous avons beaucoup appris les uns des autres et nos contacts personnels ont été et continueront d'être un élément précieux des relations entre les pays que nous représentons. Les différences de langues, de croyances, de races et de nationalités n'ont pas empêché l'échange des idées et des sentiments dans une atmosphère de respect et de courtoisie réciproques.

117. Chaque année, pendant plusieurs mois, nous vivons ici côte à côte de façon pacifique et travaillons de concert à une œuvre commune. Nous commençons nos travaux par une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation. Nous sommes régis par un ordre juridique. Nous respectons les autorités que nous

choisissons nous-mêmes d'une façon libre et démocratique. Nous obéissons aux lois et aux règlements qui sont notre œuvre. En vérité, nous donnons un exemple de cette coexistence internationale que nous voudrions voir s'instaurer.

118. La réunion périodique des représentants de presque tous les Etats du monde est en soi une raison, et non la moindre, de l'existence de l'Organisation des Nations Unies.

119. Une fois de plus, le Siège de notre organisation devient le centre de l'attention mondiale. Pendant les trois mois que doit durer la présente session de l'Assemblée générale, tous les peuples de la terre suivront avec anxiété nos délibérations, dans l'espoir qu'elles soient fructueuses et contribuent à diminuer la crainte et à rendre possible la prospérité.

120. L'homme de la rue, comme on appelle parfois celui qui constitue la grande majorité dans tous les pays, a compris d'instinct que l'Assemblée générale des Nations Unies est le forum où la conscience de l'humanité fait entendre sa voix, dont les appels n'ont peut-être pas le caractère obligatoire des instruments juridiques soumis à ratification, mais n'en révèlent pas moins une force morale devant laquelle à la longue on ne peut que s'incliner.

121. Cette confiance instinctive de l'homme de la rue dans notre organisation, et principalement dans son organe pleinement représentatif, renferme une leçon. Car l'homme de la rue ne sait pas, ou ne sait que de façon très vague, ce que l'homme d'Etat et le diplomate savent bien : c'est d'une part que l'Organisation des Nations Unies n'est pas ni ne peut être un super-Etat et, d'autre part, que malgré les limites qui lui sont imposées du fait qu'elle ne peut agir que par décision des Etats Membres, elle est en mesure de présenter un bilan de réalisations impressionnant.

122. Comment pourrait-on ignorer que, depuis 12 ans qu'elle existe — et ces 12 ans de l'évolution internationale ne représentent peut-être que quelques minutes dans la vie d'un homme — l'Organisation qui avait 51 Membres à l'origine et en compte à présent 82, a fait un pas sans précédent vers l'universalité?

123. Comment pourrait-on oublier l'œuvre énorme réalisée ou en cours de réalisation dans le domaine de l'assistance technique et de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, comme en ce qui concerne certains aspects de la coopération internationale en matière économique et sociale?

124. Comment ne pas tenir compte des succès obtenus dans l'évolution des territoires sous tutelle vers l'autonomie et l'indépendance?

125. C'est là une tâche dont on peut mesurer l'importance en réfléchissant au fait que l'existence de masses humaines privées du droit fondamental des peuples à décider de leur sort influe inévitablement sur les destinées — toujours plus interdépendantes — de tous les Etats et constitue un sujet de profonde préoccupation. Il est douteux que des raisons d'ordre historique ou de nécessité politique puissent convaincre des peuples conscients d'être aptes à exercer leur droit de souveraineté qu'ils doivent renoncer à leurs aspirations, y voir mettre des conditions ou en renvoyer la réalisation à plus tard.

126. Comment oublier par exemple — pour évoquer de façon plus concrète l'activité politique des Nations Unies, qui est souvent critiquée — les résultats de l'intervention des Nations Unies dans la question d'Indonésie, dans celle des anciennes colonies italiennes, dans

la pacification des frontières de la Grèce, dans le règlement du conflit de Berlin, pour le retrait des forces étrangères de Syrie, du Liban et d'Iran en 1946 et de Birmanie en 1953 et les années suivantes, dans la question de Trieste, dans celle du Traité d'Etat avec l'Autriche, dans celle de l'indépendance du Maroc et de la Tunisie, enfin dans la crise extrêmement grave à laquelle on a donné le nom de "question du canal de Suez", que nous avons dû résoudre il y a un an?

127. Plusieurs de ces questions, on le sait, ont paru à l'époque comporter un risque, imminent parfois, non seulement de conflits locaux mais encore de conflits généraux. Cependant toutes — et il faut y voir une conséquence directe ou indirecte de l'action des Nations Unies — ont été résolues d'une façon satisfaisante et ont disparu de la liste des préoccupations mondiales.

128. Il est vrai que dans certains cas, comme dans ceux de la Corée, de la Palestine et du Cachemire, notre organisation n'a pu atteindre pleinement ses objectifs. Mais il serait absurde de méconnaître l'œuvre considérable qui a déjà été accomplie, les dangers pour la paix mondiale qui ont été éliminés, et les résultats que l'on peut à bon droit espérer atteindre par un effort persévérant.

129. A cette contribution positive dont il est facile d'apprécier la valeur, il faut ajouter une autre contribution, invisible mais non moins certaine : la seule existence de l'Organisation des Nations Unies a suffi à décourager bien des tentations de recours à la force et beaucoup de conflits internationaux se sont dissipés avant même d'avoir vu officiellement le jour.

130. Le bilan de ces réalisations doit nous inciter à être relativement optimistes quant aux possibilités qu'aura l'Assemblée générale de trouver, en cette douzième session, des solutions ou des commencements de solution aux nombreux problèmes inscrits à son ordre du jour.

131. Je n'ai pas l'intention d'exposer ici l'opinion de la délégation mexicaine sur tous ces problèmes ; notre attitude sera inspirée par les principes qui ont toujours régi la politique étrangère de mon pays, et ces principes correspondent essentiellement aux principes de l'Organisation des Nations Unies.

132. Le Mexique, comme on le sait, considère que la paix doit être fondée sur un régime de liberté et de justice ; il défend l'égalité juridique des Etats et le respect scrupuleux de leur souveraineté ; il considère comme fondamental le principe suivant lequel — pour reprendre les termes du protocole souscrit par les républiques américaines en 1936 — "toute intervention d'un Etat, directe ou indirecte, et quel qu'en soit le motif, dans les affaires intérieures ou extérieures d'un autre Etat est inadmissible" ; il réprouve sans réserves le recours à la menace ou à la force dans les relations internationales ; il souscrit à l'obligation de résoudre les différends entre Etats par des moyens exclusivement pacifiques ; il estime essentiel le respect des droits et des libertés fondamentales de l'homme ; il soutient pleinement le droit de tous les peuples à déterminer librement leur destin, et il est fermement convaincu que la prospérité, aussi bien que la paix, est indivisible et que le développement économique de tous les pays et l'élévation du niveau de vie de leurs peuples constituent un devoir auquel la communauté internationale ne peut se dérober.

133. En bref, comme l'a dit le Président du Mexique dans le rapport qu'il a présenté au Congrès le 1er septembre :

“Notre politique étrangère découle des traditions mexicaines de la plus haute pureté spirituelle... Son énorme valeur morale provient de ce qu'elle est une synthèse des convictions profondes de notre peuple: foi en la liberté, passion de l'indépendance, amour de la justice, vocation innée pour la démocratie, respect des droits des autres peuples et participation loyale à la coopération entre les nations.”

134. Tels sont, je le répète, les principes qui inspireront la délégation du Mexique lorsqu'elle se prononcera sur chacun des points figurant à l'ordre du jour de la présente session. Je pense donc pouvoir me dispenser d'évoquer chacun de ces points. Je me bornerai à formuler certaines remarques de caractère général sur certaines questions touchant au statut et à la structure de l'Organisation des Nations Unies qui ont fait dernièrement l'objet de controverses et sur deux points de l'ordre du jour auxquels, à notre avis, on ne saurait attacher trop d'importance: je veux parler du désarmement et du développement économique des pays insuffisamment développés.

135. Dans l'introduction de son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général a fort justement dit ceci:

“A mon avis, les critiques adressées au système qui attribue une voix à chaque pays, quelle que soit son étendue ou sa puissance, et auquel on reproche de faire obstacle à des solutions justes et représentatives, exagèrent la gravité du problème. L'Assemblée générale n'est pas un parlement composé de personnalités élues, mais une assemblée diplomatique où les délégués des Etats Membres représentent la politique de leurs gouvernements, politique soumise à toutes les influences qui joueront dans la vie internationale en tout état de cause. Les petits pays n'ont pas coutume de faire bloc contre les nations puissantes dont le pouvoir d'action sur la sécurité et la prospérité internationales est tellement plus grand que le leur. Je ne crois pas non plus que l'on soit fondé à parler de nations qui seraient conscientes de leurs responsabilités et d'autres qui ne le seraient pas.”

[A/3594/Add.1, p. 3.]

136. La délégation du Mexique s'associe pleinement à ces pensées substantielles et réfléchies du Secrétaire général. Nous considérons que pour examiner comme il convient les questions qui ont soulevé les critiques auxquelles M. Hammarskjöld fait allusion, il faut partir d'un principe que ces critiques ont complètement négligé.

137. Il est évident que les grandes puissances ont dans notre organisation une situation particulière qui implique la jouissance de pouvoirs et de prérogatives beaucoup plus vastes que ceux des autres Etats Membres. Cette situation particulière des grandes puissances ne peut trouver de justification juridique que dans les responsabilités plus importantes qui leur incombent pour la réalisation des objectifs des Nations Unies, en particulier le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

138. C'est ce que mon pays a clairement exposé, à la Conférence de San-Francisco, dans la déclaration que je vais lire, dont il est fait état au compte rendu de la séance du Comité III tenue le 22 juin 1945:

“La délégation mexicaine, en votant pour le texte de l'article qui se rapporte à la composition du Conseil de sécurité — c'est maintenant l'Article 23 de la Charte — désire indiquer qu'elle a voté ainsi parce qu'elle considère que ce texte constitue une appli-

cation implicite... du principe juridique de la corrélation entre les pouvoirs et les devoirs, qui sauvegarde le principe fondamental des droits égaux de tous les Etats.

“La délégation mexicaine interprète cet article dans ce sens qu'il attribue des droits plus larges aux Etats désignés pour occuper les sièges permanents au Conseil de sécurité, principalement pour cette raison que ce sont ceux dont la responsabilité pour le maintien de la paix, dans les conditions qu'il n'est pas pertinent d'analyser ici, “est plus grande dans la communauté internationale”.

139. A l'appui de cette manière de voir étaient citées diverses déclarations d'hommes d'Etat des puissances appelées à occuper des postes de membres permanents du Conseil de sécurité. Je me bornerai à lire une de ces citations, tirée du message annuel — le dernier — que le président Roosevelt avait adressé au Congrès des Etats-Unis le 6 janvier 1945:

“Nous ne pouvons nier que la puissance soit un facteur dans la politique mondiale, de même que nous ne pouvons nier son existence comme facteur de politique intérieure. Mais, dans un monde démocratique, comme dans un pays démocratique, la puissance doit aller de pair avec la responsabilité et pouvoir se défendre et se justifier par les services rendus au bien général.”

140. La situation privilégiée dont jouissent les grandes puissances au Conseil de sécurité, où cinq sièges permanents leur sont réservés, et où elles ont un droit de veto par suite de la règle de l'unanimité, est expressément sanctionnée par la Charte, qui leur attribue également des sièges permanents au Conseil de tutelle.

141. Les grandes puissances jouissent en fait d'une situation privilégiée analogue dans tous les autres organes principaux des Nations Unies, car, bien que la Charte et les règlements de ces organes ne contiennent pas de dispositions à ce sujet, les Membres de l'Organisation en ont fait une tradition rigoureusement observée. C'est ainsi qu'elles sont représentées au Bureau de l'Assemblée générale parce qu'elles ont toujours cinq vice-présidences, de même qu'elles ont toujours chacune un siège au Conseil économique et social. Même à la Cour internationale de Justice dont les juges sont élus, conformément à l'Article 2 du Statut de la Cour, “sans égard à leur nationalité”, il y a toujours eu jusqu'ici parmi les juges un ressortissant de chacune des grandes puissances. Quant au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le rapport du Secrétaire général sur la répartition géographique des membres du personnel [A/C.5/718/Rev.1] est suffisamment éloquent en ce qui concerne le nombre et l'importance des postes occupés par des ressortissants des membres permanents du Conseil de sécurité.

142. La situation qui est faite aux grandes puissances à l'Organisation des Nations Unies, comme je viens de le montrer, se retrouve, nous le savons, dans chacune des institutions spécialisées.

143. Les pays que l'on qualifie de petits ou de moyens ont donc suivi une ligne de conduite non seulement irréprochable mais même généreuse. Convaincus que le principe de l'égalité de droits, pierre angulaire du droit des gens, n'implique pas une méconnaissance de la corrélation nécessaire entre les devoirs et les droits, entre les obligations et les pouvoirs, ces pays ont coopéré loyalement avec les grandes puissances, leur reconnais-

<sup>1</sup> Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale, vol. XI, p. 138.

sant sans ostentation ni marchandages, une situation particulière telle que leurs prérogatives soient à la mesure des responsabilités qui leur incombent à la fois en raison de la Charte et des faits.

144. Et que dire de l'influence modératrice qu'ont exercée ces pays au cours des controverses qui ont opposé fréquemment les membres permanents du Conseil de sécurité, de leurs bons offices amicaux, désintéressés et patients, qui ont souvent permis aux grandes puissances de sortir sans perte de prestige de situations difficiles ou intenable où les avaient placées leur rigidité ou leur intransigeance ?

145. On peut affirmer en vérité que les pays petits et moyens ont donné plus qu'ils n'ont reçu. On ne devrait donc pas parler de "nations conscientes" et de "nations non conscientes de leurs responsabilités", mais essayer plutôt d'éclaircir, non pour critiquer mais pour construire, les défaillances qui se sont produites et peuvent encore se produire dans l'accomplissement par les grandes puissances des devoirs particuliers qui leur incombent en raison de leur responsabilité internationale plus grande en ce qui concerne la réalisation des objectifs des Nations Unies.

146. Je voudrais pour finir présenter quelques observations au sujet de l'aide que les pays petits et moyens peuvent apporter aux grandes puissances au sein de cette assemblée.

147. Nous savons tous qu'un grand nombre des gouvernements représentés ici se sont liés par des accords multilatéraux afin de réaliser certains objectifs communs aux groupes dont ils font partie. Leur attitude et leur conduite en dehors de cette organisation sont régies par ces accords, dans la mesure où ils comportent des stipulations précises. Cependant, malgré cette réalité politique et juridique, nous pouvons nous unir tous sans distinction de groupes au sein de l'Assemblée générale pour réaliser les buts et objectifs de la Charte.

148. L'Assemblée ne pourra être un centre où s'harmonisent les efforts de tous vers ces fins communes si, dans l'examen de chaque question et à l'occasion de chaque vote, nous persistons à nous grouper d'avance en camps hostiles et si nous nous présentons dans ce forum mondial en formations de combat qui seront peut-être à l'image de la réalité internationale du moment, mais qui n'aideront certainement pas à résoudre les divergences. Nous devons nous attacher à créer une autre réalité, conforme aux aspirations profondes des peuples.

149. Si les réalités du passé avaient justifié leur maintien, l'humanité se serait immobilisée dans l'ignorance et l'erreur. Les chemins de la liberté, de la justice et de la paix se sont ouverts, au cours de l'histoire, parce que l'on a écarté les intérêts établis et déjoué les tentatives anachroniques de ceux qui voulaient maintenir intangibles des usages et des idées périmés.

150. A notre tour aujourd'hui, en cette session même, nous devons, représentants d'un monde qui n'est pas seulement le nôtre mais qui est celui de l'avenir, chercher avec une foi inlassable les voies nouvelles d'une compréhension qui permettra d'atteindre un jour les objectifs des Nations Unies.

151. Pour ce qui est du désarmement, il est indéniable que les efforts déployés depuis cinq ans par la Commission du désarmement et en particulier par son sous-comité n'ont pas été tout à fait vains. Des progrès ont été réalisés, bien qu'assurément ils n'aient pas été aussi importants que nous l'aurions voulu. Il est donc indispensable que ces efforts soient poursuivis sans relâche.

152. Justement parce que je suis convaincu qu'il existe aujourd'hui davantage de chances d'accord, parce que j'estime qu'il s'est effectué un rapprochement sur différents points et que le moment est propice, je me permets de présenter une suggestion de procédure qui pourra peut-être faciliter la tâche.

153. Vous n'ignorez pas que l'actuel Sous-Comité de la Commission du désarmement a fait suite à une sous-commission de la Première Commission de l'Assemblée générale, composée des Etats-Unis, de la France, du Royaume-Uni et de l'Union soviétique, que, par décision de la Première Commission, j'ai eu l'honneur de présider en qualité de Président de l'Assemblée au cours de sa sixième session. Les séances de cette commission, qui siégeait en privé, n'ont duré qu'une semaine environ ; elles ont eu cependant des résultats assez favorables si l'on tient compte des circonstances du moment. Le mémoire que j'ai préparé à la demande des membres de la sous-commission et qui a été soumis à la Première Commission comme rapport de la sous-commission [A/C.1/677] énumérait, outre les éléments d'accord possible et les éléments de désaccord, plusieurs points à propos desquels les vues coïncidaient sur des aspects importants de la question. Tous les membres de la sous-commission estimèrent que les discussions avaient contribué à accroître le nombre des points d'accord.

154. Le fait que la sous-commission siégeait en même temps que l'Assemblée générale et devait présenter un rapport à la Première Commission de l'Assemblée a sans doute contribué à donner à ses travaux ce caractère de grande urgence que l'opinion publique mondiale semble parfois nous reprocher de ne pas conférer à nos travaux sur le désarmement. Je me demande donc si nous ne pourrions pas essayer, au cours de la présente session, de revenir à la méthode employée à Paris dans les premiers jours de décembre 1951. L'Assemblée pourrait créer une sous-commission analogue à celle qu'elle avait constituée à l'époque. A mon avis, cette sous-commission devrait comprendre bien entendu les cinq membres de l'actuel Sous-Comité de la Commission du désarmement, mais elle pourrait comprendre aussi un président, qui se chargerait de diriger les débats dans un sens constructif, et serait revêtu de l'autorité morale que confère un mandat de l'Assemblée.

155. Il n'est peut-être pas utopique d'espérer qu'une procédure de ce genre pourrait aboutir à la réalisation du désir, exprimé ici par le Premier Ministre du Canada [683ème séance], et que, j'en suis sûr, nous partageons tous, que la douzième session de l'Assemblée soit connue des générations futures comme "la session du désarmement". Je crois que, pour que ce désir se réalise, il suffirait que l'on effectue au cours de cette session le premier pas décisif, que l'on prenne la première décision, si modeste qu'elle soit, qui puisse se traduire en faits. Je ne vois pas pourquoi il serait impossible d'atteindre cet objectif.

156. Je comprends que nul ne soit disposé à sacrifier des principes qu'il considère comme sacrés et inviolables. Mais, entre cet extrême inadmissible et l'autre, également difficile à accepter, d'une cristallisation des attitudes, il y a amplement place pour l'œuvre féconde d'un véritable esprit de négociation et pour les concessions mutuelles qu'un tel esprit suppose. Il n'y a pas, et il ne devrait pas y avoir, de plan ou de proposition indispensable ou intangible. Il y a quatre ans, du haut de cette tribune, j'ai eu l'occasion d'exprimer notre point de vue à ce sujet :

"Nous sommes persuadés — ai-je dit — que, pour chaque problème, il est possible, sans porter atteinte

aux principes, à la justice et à l'honneur, d'atténuer la rigidité des attitudes antagonistes qui ont été adoptées initialement. Sur nombre de problèmes, les thèses qui s'affrontent ne sont pas — de part et d'autre — entièrement exactes ou totalement erronées. Un effort sincère et la pureté des intentions nous permettraient de nous retrouver sur un terrain commun où l'accord pourrait se faire. La répétition périodique des thèses inconciliables ne rapprochera jamais les antagonistes.”

[447<sup>ème</sup> séance, par. 89.]

157. Dans le même ordre d'idée, je voudrais répéter aujourd'hui ce que j'ai dit à la réunion commémorative de San-Francisco, en juin 1955 :

“L'avènement de l'ère atomique, loin de réduire le rôle joué par les petits pays dans la société internationale contemporaine, l'a au contraire accru, car, aujourd'hui plus que jamais, ce sont eux qui se trouvent en mesure d'user de leurs forces modératrices pour éviter les abus de la force. Dans ce sens, compte tenu de la répartition actuelle des fonctions au sein des Nations Unies, il appartient aux petits pays d'occuper la place qui, dans la société nationale, est réservée à une opinion publique attentive, consciente de ses droits et de ses obligations. Au pouvoir des grands doit correspondre, chez les petits, un sens plus aigu de la responsabilité morale.

“En de nombreuses occasions, mon pays a montré comment il comprend et met en pratique ce devoir moral; il n'a cessé de préconiser un retour à l'esprit qui présida à la création des Nations Unies. En 1948, au cours de la troisième session de l'Assemblée générale, cette préoccupation l'a amené à proposer que l'on exhorte les grandes puissances à liquider l'héritage de la guerre et à hâter la conclusion des traités de paix. Le projet de résolution du Mexique, adopté [résolution 190 (III)], a abouti à un “Appel adressé aux grandes puissances pour qu'elles redoublent d'efforts en vue de concilier leurs désaccords et d'établir une paix durable.”

158. Mes vues n'ont pas changé depuis lors. Je dirai plus: il ne me semblerait nullement déplacé que l'Assemblée réfléchisse à la possibilité de réitérer un tel appel aux grandes puissances, en mettant l'accent cette fois-ci sur la nécessité pour elles de redoubler d'efforts pour parvenir aussitôt que possible à des résultats positifs dans leurs négociations relatives au désarmement. Je pense qu'une recommandation de ce genre pourrait être fort utile non seulement sur le plan international mais aussi sur le plan national, pour des raisons semblables à celles qui ont poussé la délégation de la Belgique à présenter sa judicieuse proposition [A/3630/Corr.I] relative à une action collective d'information, car l'une comme l'autre aurait pour effet de renforcer la salutaire influence de l'opinion publique.

159. Une autre idée me paraît également digne de retenir l'attention de l'Assemblée: il s'agit d'examiner la possibilité et l'opportunité de créer un nouveau poste de caractère international, celui de Commissaire des Nations Unies pour le désarmement. Il faudrait, bien entendu, pour exercer des fonctions de cette nature, un homme d'Etat d'impartialité reconnue, d'autorité morale absolue et qui jouisse à juste titre de la confiance de tous les Etats membres du Sous-Comité de la Commission du désarmement. Le commissaire serait nommé par l'Assemblée générale sur la recommandation desdits Etats; il serait chargé notamment de déterminer par une étude approfondie si les diverses formules déjà proposées ou qui le seront à l'avenir sont viables, d'aider les parties dans leurs négociations et de leur

soumettre, à titre privé, les propositions qu'il jugerait utiles pour concilier les divergences de vues et faciliter la réalisation d'un accord.

160. Dans certains cas, par exemple dans ceux de la Palestine et du Cachemire, on a jugé bon de recourir aux services d'un médiateur ou d'un représentant spécial des Nations Unies et on a pu se rendre compte de l'utilité de cette méthode, grâce à laquelle dans le premier des cas cités on a même abouti à un succès complet. Je ne vois donc pas pourquoi lorsqu'il s'agit d'un problème aussi grave que celui du désarmement, de la solution duquel, on peut l'affirmer sans exagérer, dépend le sort même de l'humanité, on ne pourrait recourir à un procédé analogue pour essayer d'accélérer la conclusion des accords que le monde entier souhaite si vivement.

161. Mais je voudrais ici m'étendre quelque peu sur l'un des aspects des négociations relatives au désarmement. La question de la cessation ou de la suspension des essais d'armes nucléaires et thermonucléaires a suscité déjà le dépôt de divers projets de résolution.

162. Les armes atomiques et à l'hydrogène existantes suffiraient à elles seules à annihiler non seulement les belligérants, mais l'humanité tout entière. Il semble donc stérile de chercher à en accroître encore le pouvoir destructif. L'idée qu'il est possible de circonscire à une région donnée une guerre menée avec de petites armes nucléaires est une idée trompeuse et incroyablement dangereuse. La course aux armements est un galop dans la nuit, sur la crête d'une montagne entre deux abîmes et dans la tourmente. L'équilibre que l'on garde est celui de la peur, instable et précaire. Il est indéniable que la cessation ou la suspension des essais atomiques, que ce soit ou non dans le cadre du désarmement, marquerait pour l'humanité tout entière la disparition d'une de ses préoccupations les plus angoissantes.

163. Je voudrais enfin mentionner la question connexe de la responsabilité internationale de l'Etat pour les dommages que peuvent causer les explosions expérimentales, question qu'étudie actuellement la Commission du droit international de l'Organisation des Nations Unies.

164. Il n'y a pas lieu ici d'examiner tous les éléments du problème et je me bornerai à déclarer qu'à mon avis, que les explosions se produisent en haute mer ou sur le territoire d'un Etat, même en l'absence de toute règle internationale expressément applicable, on peut dire que la responsabilité internationale d'un Etat est en jeu lorsque la population ou le territoire d'autres Etats subissent des dommages du fait d'expériences organisées par lui.

165. A la dernière session de la Commission du droit international, j'ai exposé mes conclusions provisoires en la matière. J'ai dit notamment :

“Il se peut que nos notions de culpabilité, de négligence, de dommage et même d'obligations internationales ne répondent plus aux conditions de l'ère atomique. Il faut compter avec un élément nouveau qui se présente peut-être pour la première fois, dans l'histoire de l'humanité. L'homme a appris à déchaîner des forces qui, une fois mises en mouvement, échappent à son contrôle. Je ne songe pas ici à la force de l'explosion ni aux dévastations matérielles qu'elle peut provoquer, mais plutôt aux effets imprévisibles des radiations pour l'homme, pour tous les êtres vivants et surtout pour les générations futures. De ce point de vue, qui est le plus important, les consé-

quences des explosions nucléaires échappent au contrôle de l'homme."

166. J'ai poursuivi en ces termes :

"Peut-être ce facteur nouveau peut-il fournir les éléments d'une nouvelle catégorie *sui generis* de culpabilité. Je crois que le principe correspondant pourrait se formuler ainsi : est coupable et responsable, dans la mesure où il cause des dommages, celui qui, consciemment, déchaîne des forces qu'il est incapable de maîtriser et dont il ignore les effets ultimes. Les Etats qui provoquent ces explosions, même à des fins parfaitement légitimes, prennent consciemment le risque de causer des dommages incalculables aux populations d'autres pays, c'est-à-dire des dommages de caractère international. C'est dans le fait qu'ils assument volontairement et consciemment ce risque que l'on trouve, peut-être, les éléments d'une responsabilité internationale <sup>2</sup>."

167. Cette thèse explique l'intérêt tout particulier avec lequel, la semaine dernière, j'ai entendu à cette tribune [685ème séance] le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, M. Lloyd, comparer la position de son pays et celle de l'Union soviétique. Il semblait ressortir de cette comparaison que les deux parties sont d'accord tant en ce qui concerne la suspension des essais qu'en ce qui concerne un système d'inspection. C'est donc peut-être là l'un des aspects de la question du désarmement sur lequel nous pouvons espérer parvenir, au cours de la présente session de l'Assemblée, à une formule acceptable pour les trois puissances qui portent la terrible responsabilité du monopole des armes atomiques et à l'hydrogène.

168. Je voudrais maintenant, très brièvement, parler du développement économique des pays insuffisamment développés, développement qui devrait tendre essentiellement, à notre avis, à élever le niveau de vie des masses rurales et autres grands groupes de population.

169. Je rappellerai, pour commencer, ce que j'ai dit devant la dixième Conférence panaméricaine en 1954 :

"Nous sommes fermement convaincus qu'il est possible — et il appartient aux pays riches, à ceux qui participent le plus activement au commerce international, de le démontrer — de prouver au monde qu'il n'est pas vrai que la guerre ou la préparation à la guerre soit essentielle au maintien de cette stabilité économique dont dépendent le bien-être et l'ordre social ; il n'est pas vrai que dans le monde contemporain la prospérité doive être la compagne inséparable de l'anxiété. En diverses occasions, le Mexique — comme bien d'autres pays — a soutenu que, pour parvenir à l'objectif commun qui est de vivre dans la paix et la sécurité, il faut que disparaisse rapidement l'écart qui existe entre les niveaux de vie des pays hautement industrialisés et ceux des nations moins développées."

170. Ces nations ne pourront élever leur niveau de vie qu'en accélérant leur développement économique. *L'Etude sur l'économie mondiale*, pour 1956, publiée par les Nations Unies, montre, tout comme celle de 1955, que les pays insuffisamment développés sont loin d'avoir atteint le rythme d'accroissement du revenu par habitant qui existait dès avant la guerre dans les pays industrialisés. Si l'on veut éviter que cette énorme disparité n'aille s'aggravant chaque jour au lieu de diminuer, on

devra s'efforcer de pousser l'expansion économique des pays sous-développés bien plus que celle des pays développés. En Amérique latine surtout, région qui connaît un accroissement démographique rapide, il est urgent que la cadence du développement dépasse le rythme de l'accroissement démographique afin d'assurer le plein emploi productif d'une population toujours croissante et d'éviter la perte de production inhérente au chômage ou au sous-emploi qui continuent à poser un grave problème pour la plupart de nos économies.

171. Il est évident que des difficultés de cet ordre ne peuvent être surmontées uniquement grâce aux mesures que chaque pays prend ou doit prendre sur le plan national ; leur solution appelle une coopération internationale, ces difficultés étant dues dans une large mesure à des facteurs externes. Le Gouvernement mexicain croit fermement que la prospérité d'une nation dépend avant tout du travail acharné de ses fils. Il conçoit donc la coopération économique internationale non pas comme une forme déguisée de distribution de cadeaux, mais comme un moyen de supprimer ou de limiter les effets des inégalités économiques provenant de ces facteurs extérieurs et d'élargir le domaine dans lequel les peuples peuvent mener à bien leurs efforts en vue de promouvoir leur développement économique et social.

172. Il convient de rappeler à cet égard que tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies se sont engagés solennellement, aux termes de la Charte, à favoriser "le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social".

173. Il y a trois domaines principaux dans lesquels les pays les plus riches et les plus industrialisés pourraient, me semble-t-il, agir le plus utilement pour faire honneur à cet engagement.

174. Il conviendrait tout d'abord de prendre des mesures et d'établir des organismes internationaux permanents en vue de supprimer les fluctuations subites et excessives des prix des produits de base, fluctuations aggravées quelquefois par des pratiques douanières restrictives ou par l'écoulement anarchique des excédents accumulés. Il ne faut pas oublier que le contrecoup de ces fluctuations, qui pour les pays industrialisés est presque toujours insignifiant comparé à leur revenu total, peut en revanche être désastreux pour les plans à court terme et même à long terme des pays insuffisamment développés, lesquels dépendent dans une mesure plus ou moins grande de leurs produits de base pour obtenir des devises et, en conséquence, pour pouvoir importer les biens d'équipement nécessaires à leur développement économique.

175. Les possibilités d'accélération du développement économique des pays insuffisamment développés grâce à l'augmentation de leurs ressources propres pourraient aussi être considérablement accrues si l'on parvenait à supprimer, ou tout au moins à diminuer, le déséquilibre qui existe entre les prix qu'ils reçoivent en paiement de leurs produits de base et les prix qu'ils doivent payer pour les produits manufacturés.

176. Pour compléter les ressources nationales, en particulier lorsqu'il s'agit de consolider et de développer l'infrastructure économique, il est dans de nombreux cas utile et même indispensable de pouvoir compter sur la coopération des institutions internationales de développement, sous forme principalement de crédits à moyen et à long terme. C'est là le troisième exemple de cas dans lesquels la coopération internationale pourrait jouer un rôle utile. Souhaitons que le Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique

<sup>2</sup> Il n'existe pas de comptes rendus sténographiques des séances de la Commission du droit international. On trouvera un résumé de la déclaration de M. Padilla Nervo dans le document A/CN.4/SR.413, p. 17.

qui, le Mexique l'espère, se transformera enfin en réalité au cours de la présente session de l'Assemblée, puisse notamment stimuler les organismes financiers internationaux déjà existants et les inciter à augmenter le volume de leurs opérations et à rendre plus libérale leur politique de crédit qui, il faut le reconnaître, a laissé jusqu'ici beaucoup à désirer.

177. On ne peut, par exemple, que se sentir découragé quand on compare le chiffre énorme de 85 milliards de dollars — montant, selon des calculs dignes de foi, des dépenses faites chaque année dans le monde pour fabriquer du matériel de guerre ou mobiliser des troupes — à la modique somme de 400 millions de dollars représentant le total des prêts consentis au cours du dernier exercice financier par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Si une partie au moins de la force économique énorme que représente le premier de ces chiffres pouvait être consacrée à lutter contre la misère, la maladie et l'ignorance, on commenterait vraiment à progresser vers la sécurité et la paix.

178. Outre les trois tâches principales dont je viens de parler et étroitement liée à celles-ci, il en est une autre extrêmement souhaitable: l'octroi d'une assistance technique qui s'intègre aux programmes nationaux de développement, et le soutien des efforts faits par les pays insuffisamment développés en vue de diversifier leur économie et de devenir moins étroitement tributaires de l'exportation de leurs produits de base.

179. A ce propos, il ne faut pas oublier que tout effort international de développement économique doit être fondé sur le respect de l'indépendance politique et économique des pays qui reçoivent l'aide, afin d'éviter que les nations insuffisamment développées ne doivent accepter comme prix de leurs progrès la subordination économique, un affaiblissement des bases démocratiques de leur régime ou des menaces à leur pleine souveraineté. Il convient de rappeler, afin qu'elle soit strictement respectée, la résolution 626 (VII) par laquelle l'Assemblée générale a recommandé à tous les États Membres "de s'abstenir de tout acte, direct ou indirect, destiné à empêcher un État quelconque d'exercer sa souveraineté sur ses ressources naturelles".

180. Avant d'en terminer avec ce sujet, permettez-moi d'évoquer une idée à laquelle je m'intéresse depuis quelque temps déjà: l'adoption éventuelle par l'Assemblée générale d'une déclaration de principes économiques.

181. En diverses occasions, notre organisation s'est consacrée à l'élaboration d'instruments permettant, en quelque sorte, de codifier et d'exprimer d'une manière plus large et plus détaillée les dispositions de la Charte et qui seraient à celle-ci ce que les lois d'un pays sont à sa constitution. Par exemple, nous avons déjà adopté une Déclaration universelle des droits de l'homme et une Déclaration des droits et devoirs des États. Pourquoi ne pas formuler également une déclaration de principes économiques comme l'a fait en 1945, sur le plan interaméricain, la Conférence de Chapultepec lorsqu'elle a adopté la Charte économique américaine, ou comme l'a fait tout récemment une autre Conférence interaméricaine en approuvant la Déclaration économique de Buenos-Aires? Si cette idée comporte des éléments constructifs, l'Assemblée pourrait peut-être,

soit à cette session, soit à la prochaine, s'employer à la faire passer dans les faits, comblant ainsi ce qui me semble être une lacune.

182. Je voudrais saisir cette occasion pour dire quelques mots sur notre opinion touchant les déclarations de principes en général et, plus particulièrement, les déclarations de principes de caractère juridico-politique. Nous estimons que de telles déclarations doivent être un élément d'union et non de division, un élément rendant plus facile l'exercice de la fonction de conciliation et de rapprochement qui est l'une des principales tâches des Nations Unies. C'est pourquoi nous considérons comme peu indiquée la procédure qui a été suivie dans ce domaine lors de précédentes sessions et qui, je le crains, pourrait être utilisée cette fois encore; elle consiste, pour un ou plusieurs États Membres, à présenter un projet de déclaration contenant des principes indiscutables puisqu'ils correspondent dans leur essence aux principes fondamentaux de la Charte, mais sous une forme et dans un contexte tels que la déclaration proposée est considérée par d'autres États Membres comme tendancieuse et inacceptable. Ces États, à leur tour, présentent un autre projet de déclaration qui, pour des raisons analogues, se révèle inacceptable pour les premiers.

183. Il convient peut-être de conclure que la procédure la meilleure pour assurer l'unanimité en pareil cas serait que, plutôt que des grandes puissances, ce soient des petites et moyennes puissances qui, exerçant une fois de plus leur influence modératrice et conciliatrice, se chargent d'élaborer des projets de déclarations de cette nature, lesquelles, si elles recueillent l'unanimité, se montrent toujours utiles puisque la réaffirmation de principes essentiels contribue à en accroître la force et la valeur.

184. Comme je l'ai déjà dit, la prospérité est indivisible autant que la paix. Toutes deux sont, de plus, si étroitement liées qu'il n'est nullement exagéré de dire que l'une dépend de l'autre. Il ne peut y avoir de paix véritable sans un minimum de prospérité générale et ce n'est que dans la paix que l'on peut humainement concevoir la prospérité.

185. Il y a quelques années, je disais à l'Assemblée, en me fondant sur l'opinion de savants et de techniciens, que les armes atomiques et à l'hydrogène semblaient avoir fait disparaître définitivement l'antique notion de vainqueurs et de vaincus, unissant sans échappatoire possible les ennemis éventuels en un destin commun: vivre ou mourir côte à côte. Permettez-moi aujourd'hui de formuler le vœu que les travaux de cette session soient tels qu'ils permettent de prouver de manière décisive à tous les peuples de la terre que leurs gouvernements ont déjà choisi entre les deux branches de l'alternative et qu'ils ont résolu non seulement de vivre côte à côte, mais de "vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage" et de coopérer loyalement pour que les armes de destruction se transforment rapidement en instruments de prospérité.

186. Il y a quelques semaines, s'adressant au peuple de mon pays, le Président du Mexique déclarait: "Ce qui est nécessaire doit être rendu possible." Le monde a besoin de la paix. Rendons-la possible.

*La séance est levée à 13 h. 20.*